Marmande
TERRE DE GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION
GÉNÉRALE

TEL. 05.53.93.47.09
MAIL : sgeneral@mairie-marmande.fr

Ref: DS / FL n°2025.007
Affaire suivie par Dominique SEGALEN

Objet : Conseil Municipal

Marmande le 3 mars 2025

Ma Chère Collègue,
Mon Cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que la prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le :

Lundi 10 mars 2025 à 19 heures 00
Salle du Conseil Municipal

Vous trouverez ci-joint une note de présentation pour chacun des dossiers prévus à l'ordre du jour. Le dossier complet est également accessible sur l'extranet de la Mairie à l'adresse suivante :

http://www.mairie-marmande.fr/extranet

Comptant sur votre présence à l'occasion de cette séance, je vous prie de croire, Ma Chère Collègue, Mon Cher Collègue, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire de Marmande,
Joël HOCQUELET

MAIRIE DE MARMANDE (47 Lot-et-Garonne)

Marmande
TERRE DE GARONNE

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE MARMANDE

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

DÉBAT EN CONSEIL MUNICIPAL

10/03/2025

CITADIA CONSEIL EVEN CONSEIL AIRE PUBLIQUE celle CITADIA

LA DÉMARCHE DE PADD

LA DÉMARCHE DE PADD

LA DÉMARCHE DE PADD

CE QUE DIT LE CODE DE L'URBANISME (ARTICLE L151-5)

« Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Pour la réalisation des objectifs de réduction d'artificialisation des sols** mentionnés aux articles L. 141-3 et L. 141-8 ou, en l'absence de schéma de cohérence territoriale, en prenant en compte les objectifs mentionnés à la seconde phrase du deuxième alinéa de l'article L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales, ou en étant compatible avec les objectifs mentionnés au quatrième alinéa du I de l'article L. 4424-9 du même code, à la seconde phrase du troisième alinéa de l'article L. 4433-7 dudit code ou au dernier alinéa de l'article L. 123-1 du présent code, et en cohérence avec le diagnostic établi en application de l'article L. 151-4, **le projet d'aménagement et de développement durables fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

*Il ne peut **prévoir l'ouverture à l'urbanisation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers que s'il est justifié, au moyen d'une étude de densification des zones déjà urbanisées**, que la capacité d'aménager et de construire est déjà mobilisée dans les espaces urbanisés. Pour ce faire, il **tient compte de la capacité à mobiliser effectivement les locaux vacants, les friches et les espaces déjà urbanisés** pendant la durée comprise entre l'élaboration, la révision ou la modification du plan local d'urbanisme et l'analyse prévue à l'article L. 153-27.*

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles. »

LA DÉMARCHE DE PADD

UN PROJET ORGANISÉ EN DEUX GRANDS AXES :

AXE 1 — UNE VILLE CENTRE AU CŒUR D'UN TERRITOIRE DYNAMIQUE

AXE 2 — UNE VILLE AU CADRE DE VIE PRÉSERVÉ ET AU PATRIMOINE VALORISÉ

AXE TRANSVERSAL — UNE VILLE DE RESSOURCES ENGAGÉE DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- **DES THÉMATIQUES TRANSVERSALES (HABITAT, ÉQUIPEMENTS, MOBILITÉ, ENVIRONNEMENT…) POUR METTRE EN ŒUVRE UN PROJET DYNAMIQUE DANS UN RÔLE DE CENTRALITÉ ÉQUILIBRÉ ET AFFIRMÉ**

01 | UNE VILLE CENTRE AU CŒUR D'UN TERRITOIRE DYNAMIQUE

ORIENTATION 1 : Revitaliser le centre-ville et renforcer la complémentarité sur l'ensemble de la commune

Chiffres clés

87 %
De résidences principales dans le parc de logement

10,7 %
De logements vacants à Marmande en 2020

1 382 €
Le prix moyen du m² pour un appartement à Marmande

49,3 %
De locataires à Marmande en 2020

La poursuite des réponses à la demande de logement social

Marmande étant soumise à la loi SRU, son parc locatif social doit représenter 20% du parc locatif global. Celui-ci s'élève à 15,8% au 1er janvier 2023. Bien que la commune ait agrandi son parc locatif social ces dernières années, **toutes les demandes ne peuvent pas être satisfaites**

Un taux de vacance en baisse mais supérieur à la moyenne nationale

Même si **le taux de vacance a diminué** sur la commune (-9%), celui-ci reste **supérieur à la moyenne nationale**.

Un équilibre entre propriétaires et locataires à surveiller

Bien que les profils propriétaires et locataires apparaissent équilibrer, la part des propriétaires tend à diminuer au profit des locataires. **L'accession à la propriété semble plus complexe.**

Une majorité de logements sous-occupés

En 2020, **63 % des logements sont dans une situation de sous-occupation**, dont un peu plus de la moitié en **situation de sous-occupation accentuée.**

CATÉGORIES DU PARC DE LOGEMENT EN 2020

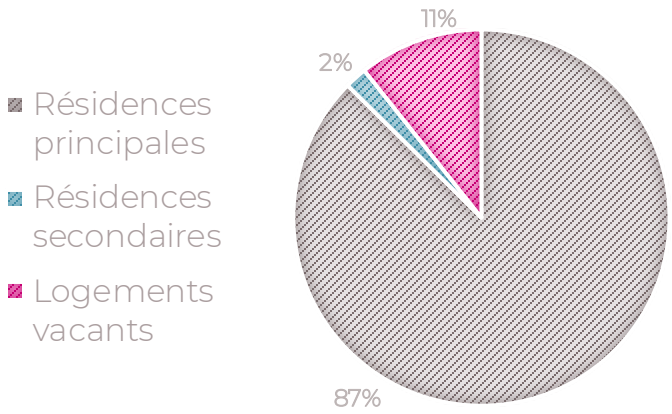

ORIENTATION 1 : **Revitaliser le centre-ville et renforcer la complémentarité sur l'ensemble de la commune**

1.1 - Lutter contre la vacance et l'habitat dégradé

- Poursuivre les travaux de requalification du centre-ville
- Accompagner la remise sur le marché des logements vacants
  - S'appuyer sur les actions déjà menées ou en cours sur le territoire (Action Cœur de Ville, ORT, PLH…)
  - Engager une politique incitative d'actions contre les logements dégradés
  - Promouvoir les aides disponibles pour inciter les propriétaires à rénover leur logement
  - Tendre vers une réduction de 2 % des logements vacants sur la commune

1.2 - Accompagner la densification pour renforcer la centralité

- Limiter l'étalement urbain en privilégiant une mobilisation des friches et du foncier encore disponible au sein des enveloppes urbaines intra rocade
- Maitriser la division des grands logements en centre-ville
- Innover dans les formes urbaines et dans les partis pris architecturaux
  - Adapter les typologies de logements aux profils et aux nouveaux modes de vie
  - Valoriser le cadre de vie rural au sein du centre-ville

1.3 - Conforter la dynamique commerçante du centre-ville

- Maintenir une densité commerciale forte dans le centre-ville
  - Maitriser la vacance commerciale et les changements d'usages
  - Recentrer la dynamique commerciale autour des axes stratégiques
  - S'appuyer sur les OAP commerciales pour favoriser la complémentarité de l'offre centre-périphérie
- Permettre l'émergence d'une mixité commerciale en centre-ville
- Encadrer l'extension des secteurs d'activité périphériques
  - Privilégier la densification des secteurs économiques existants
  - Rationnaliser les tissus d'activités économiques et encourager les relocalisations des activités isolées

ORIENTATION 2 : Mettre en œuvre les conditions nécessaires à l'accueil d'une nouvelle population

Chiffres clés

17 265
Habitants en 2020

-0,65 %
De croissance annuelle moyenne depuis 2009

1,87
Personnes par foyer en 2020

47,8 %
De ménages d'une personne

1/3
De la population a 60 ans ou plus

Des mutations profondes dans la structure de la population

La population de Marmande connaît plusieurs dynamiques qui nécessitent de trouver des réponses adaptées aux résidents (actuels et nouveaux) :

- Retrouver une attractivité démographique pour pallier la **baisse de la population** et poursuivre la dynamique de **résorption progressive du solde migratoire négatif** ;
- Accompagner le « bien vieillir » en réponse au **vieillissement de la population** (moins marquée que dans les intercommunalités environnantes) ;
- Adapter le parc de logements en lien avec la dynamique nationale de **desserrement des ménages ;**
- Soutenir les populations les plus vulnérables au regard du **revenu médian en dessous de la moyenne nationale**.

EVOLUTION DE LA POPULATION ENTRE 1975 ET 2020

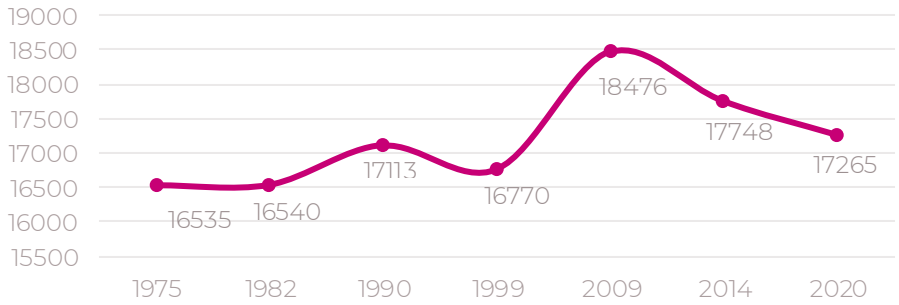

ORIENTATION 2 : Mettre en œuvre les conditions nécessaires à l'accueil d'une nouvelle population

2.1 - Retrouver une croissance démographique positive fixée à + 0,5 % de croissance annuelle

- Fixer un objectif démographique d'environ 17 675 habitants à l'horizon 2035

- Participer au renforcement de l'accueil démographique du territoire
  - Prendre en compte les mutations structurelles de la population
  - Renforcer l'attractivité territoriale pour les jeunes couples
  - Accompagner le vieillissement et renforcer le lien intergénérationnel
  - Favoriser la mixité sociale
  - Prendre en compte les besoins des publics spécifiques

- Renforcer l'attractivité territoriale et favoriser l'installation de nouveaux ménages
  - Promouvoir le cadre rural du territoire tout en renforçant les services associés au rôle de centralité
  - S'appuyer sur l'attractivité du territoire de Val de Garonne Agglomération pour capter une nouvelle population
  - S'appuyer sur la dynamique de la métropole bordelaise et de l'agglomération d'Agen pour attirer de nouveaux profils
  - Anticiper les évolutions sociétales pour développer des logements plus adaptés

- Limiter l'évasion des populations sur les communes limitrophes
  - Mettre en œuvre les conditions pour rééquilibrer l'offre de logements à l'échelle de l'agglomération en s'appuyant sur les objectifs du PLH et du SCoT du Val de Garonne Guyenne Gascogne

ORIENTATION 2 : **Mettre en œuvre les conditions nécessaires à l'accueil d'une nouvelle population**

2.2 – Permettre la production annuelle d'environ 75 à 85 logements (neuf et réhabilitation) pour être en capacité de répondre aux besoins de tous en cohérence avec les objectifs fixés par le SCoT Val de Garonne Guyenne Gascogne

- Diversifier l'offre de logements
  - Proposer une mixité des typologies
  - Garantir l'équilibre social de l'habitat
  - Favoriser le parcours résidentiel des ménages
  - Proposer des solutions intermédiaires pour les personnes âgées
- Répondre aux besoins de l'ensemble des ménages
  - Retrouver un équilibre entre l'offre locative et l'accès à la propriété
  - Garantir l'accès à la propriété notamment pour les ménages les plus précaires
- S'appuyer sur les démarches de renouvellement urbain et renforcer la transformation des friches identifiées sur le territoire
  - Retravailler les formes urbaines sur les secteurs les plus touchés par la vacance
  - Encadrer le devenir des friches stratégiques

2.3 – Renforcer la lisibilité des équipements structurants sur le territoire

- Adapter les choix d'aménagement à la localisation des équipements
- Faciliter le maillage des équipements structurants via des liaisons douces et sécurisées
- Permettre l'extension et le développement des équipements nécessaires à l'accueil d'une nouvelle population

ORIENTATION 3 : Renforcer le tissu économique du territoire

Chiffres clés

+ 1 783
Emplois entre 1999 et 2020

7 116
Actifs à Marmande en 2020

191
Emplois pour 100 actifs à Marmande en 2020

604
Etablissements actifs employeurs en 2020 à Marmande

Un territoire attractif pour l'emploi à l'échelle de la CAVGA

La commune est un **bassin d'emploi** qui attire de nombreux actifs extérieurs (190,8 emplois proposés pour 100 actifs occupés).

Une économie diversifiée, portée par une activité commerciale impactée par la vacance

L'activité économique de la commune est portée par :

- L'**agro-industrie**
- L'**industrie mécanique** et **aéronautique**

De plus, Marmande est une **centralité commerciale majeure** à l'échelle de la CAVGA. Toutefois, le centre-ville fait face à une **vacance importante** (14% des points de vente concernés).

Un potentiel touristique à valoriser

Marmande présente une **diversité d'activités et de loisirs** (gastronomie, culture, sport, eau, nature) qui gagnerait à être valorisés.

EVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOIS, DE LA POPULATION ACTIVE ET DE LA POPULATION TOTALE

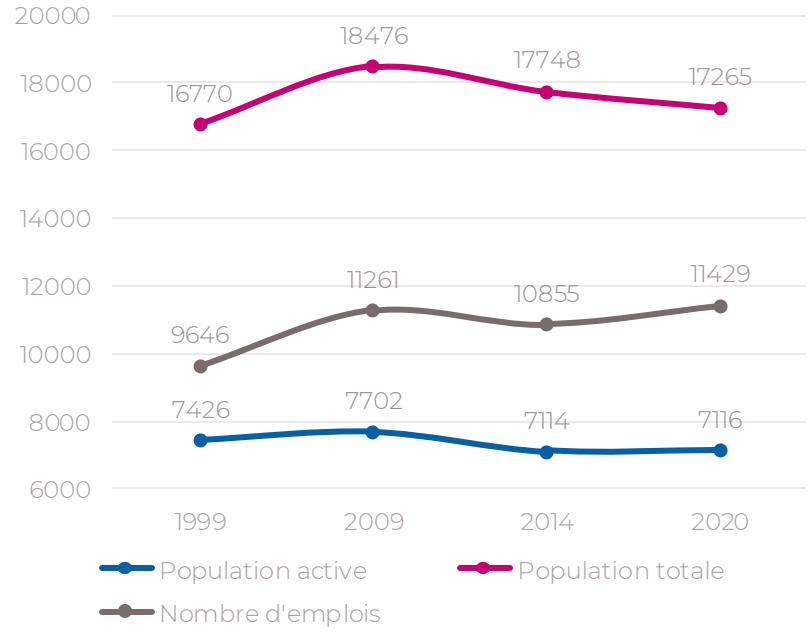

ORIENTATION 3 : **Renforcer le tissu économique du territoire**

3.1 - Affirmer le rôle de bassin d'emploi de Marmande

- Renforcer et renouveler l'économie locale
  - Maintenir a minima le ratio emploi/habitants
  - Permettre le développement de nouvelles activités
  - Améliorer la desserte numérique
  - Encourager une dynamique de diversification de l'économie en favorisant les projets innovants et collectifs
- Permettre le développement et l'installation de nouvelles activités économiques
  - Optimiser le foncier dans les zones d'activités existantes (densification) et valoriser les friches
  - Requalifier les zones d'activités existantes
  - Permettre la création de nouvelles zones d'activités sur le territoire en lien avec les objectifs du SCoT
  - Rationnaliser les tissus d'activités économiques et encourager les relocalisations des activités isolées

3.2 - Valoriser le patrimoine local et identitaire de la commune

- Préserver l'identité architecturale en valorisant le patrimoine bâti
  - Garantir la protection des sites remarquables (monument historique, site inscrit ou classé…)
  - Identifier, protéger et valoriser les éléments du patrimoine vernaculaire
  - S'appuyer sur la ruralité et l'agriculture pour renforcer l'attractivité du territoire
- Renforcer l'influence économique du territoire par le tourisme et la culture
  - Consolider le rayonnement culturel et touristique
  - Permettre le développement et la promotion de nouvelles formes d'hébergements touristiques
  - Développer un tourisme en lien avec les spécificités locales (gastronomie, patrimoine…)

ORIENTATION 4 : Engager une stratégie de sobriété énergétique

Chiffres clés

28,55 MWh/hab
Consommés en 2020

30%
Des consommations énergétiques qui proviennent des transports

17%
La part d'ENR dans la consommation d'énergie finale

Des consommations énergétiques principalement induites par le secteur des transports et du résidentiel

Les consommations énergétiques du Val de Garonne proviennent principalement des secteurs **des transports** et **du résidentiel** car ils représentent respectivement 30,4% et 28,1% de la consommation énergétique finale.

Les **produits pétroliers** représentent 39,1% des consommations énergétiques du territoire.

A l'échelle du Val de Garonne, une production d'énergie renouvelable majoritairement induite par la filière bois énergie

La filière bois énergie est la principale source de production d'énergie du territoire de Val de Garonne car celle-ci représente **43,5%** de la production d'énergie.

Le territoire comporte également un potentiel de développement concernant l'énergie solaire thermique car uniquement 1% de ce potentiel était valorisé fin 2019.

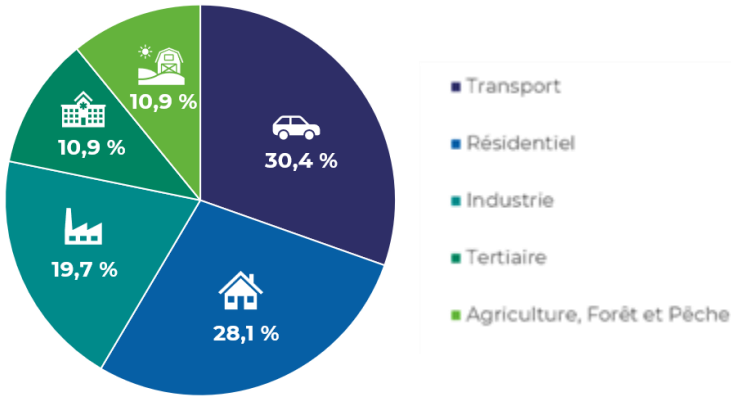

Les consommations énergétiques du Val de Garonne

ORIENTATION 4 : Engager une stratégie de sobriété énergétique

4.1 - Limiter les consommations d'énergie dans le secteur résidentiel et des transports

- Améliorer les performances énergétiques du parc bâti
  - Favoriser la rénovation énergétique des constructions les plus énergivores (information grand public)
  - Anticiper les exigences des futures réglementations thermiques, notamment en matière d'implantation bioclimatique
  - Veiller au confort thermique d'été et d'hiver
  - Faciliter les constructions permettant une plus-value environnementale, notamment dans l'usage des matériaux naturels etc…

- Réduire les consommations énergétiques des transports en favorisant les alternatives à la voiture individuelle
  - Favoriser la création de cheminements doux
  - Encourager l'usage de transport en commun
  - Lutter contre l'autosolisme

4.2 - Accélérer le développement des énergies renouvelables tout en respectant les sensibilités environnementales

- Diversifier les sources de production afin de réduire la dépendance de la commune aux produits pétroliers
  - Permettre et encadrer les installations de panneaux solaires sur toiture, bâtiments agricoles ou d'activités, tout en prenant en compte l'intégration architecturale des dispositifs
  - Permettre l'exploitation forestière dans le respect des équilibres de la ressource et de la sensibilité des milieux

- Identifier les secteurs préférentiels pour le développement des ENR
  - Prendre en compte les nuisances générées par la création de nouvelles installations
  - Veiller à ne pas porter atteintes aux paysages et à la biodiversité

ORIENTATION 5 : Conforter le rayonnement de Marmande et affirmer son rôle de centralité

Chiffres clés

1,1
Equipements d'enseignement pour 1000 habitants

2,1
Equipements de santé pour 1000 habitants

5,9
Equipements sportifs pour 1000 habitants

9,4
Equipements de commerce pour 1000 habitants

21,2
Equipements de type service aux particuliers pour 1000 habitants

Un pôle structurant en matière d'équipement et de services

Les **équipements** et **services publics** étant **nombreux** et **diversifiés**, la commune apparaît comme une **centralité** à l'échelle de l'agglomération.

Une offre de santé localisée essentiellement dans le centre

Si la commune est **bien dotée en matière d'équipements de santé**, elle reste touchée par la problématique de **désertification médicale**.

Des effectifs scolaires en baisse

Les effectifs scolaires de Marmande affichent une tendance à la baisse depuis 2013, en lien avec le vieillissement observé de la population.

Equipements en 2021

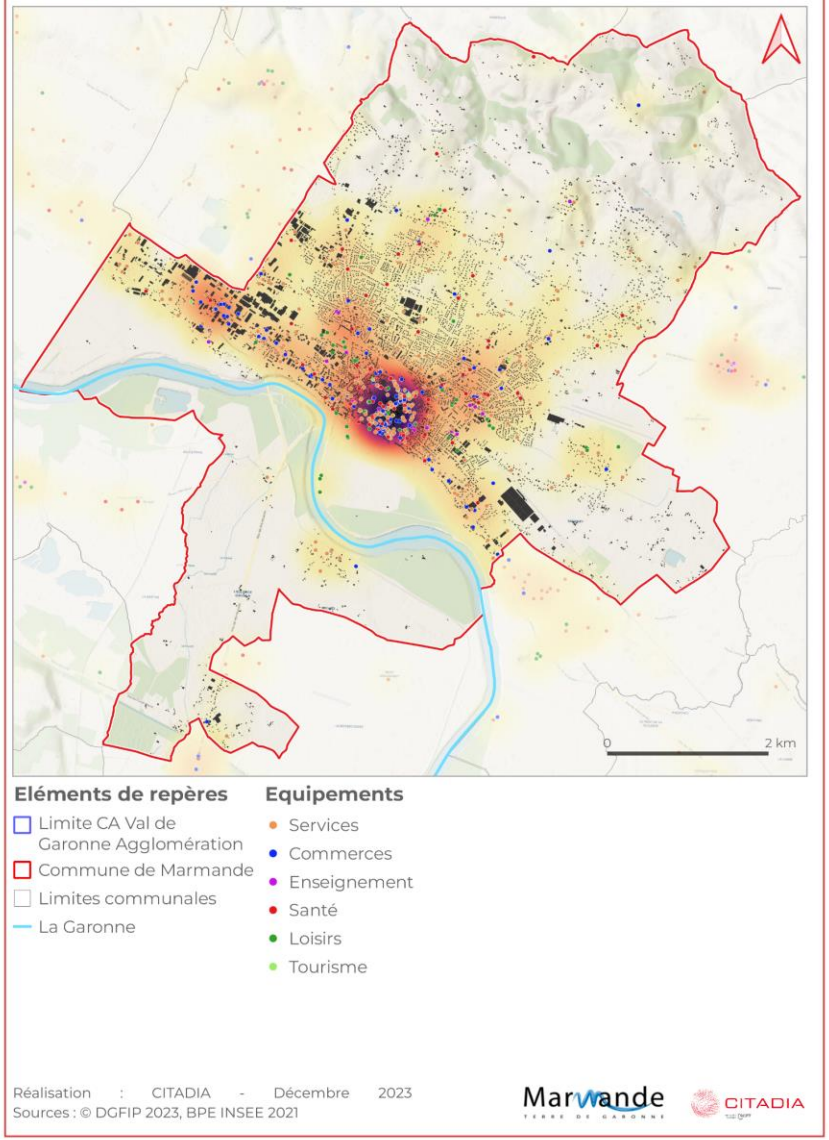

ORIENTATION 5 : Conforter le rayonnement de Marmande et affirmer son rôle de centralité

5.1 - Maintenir une offre de services et d'équipements qui satisfait les besoins de l'ensemble de la population

- Maintenir les équipements structurants existants
  - Accompagner le territoire dans sa réponse aux besoins des populations (équipements, services…)
  - Identifier les pôles d'équipements du territoire et garantir le maintien de leur vocation actuelle (pôles scolaires, sportifs, administratifs, de santé)
  - Renforcer l'offre de santé en lien avec l'évolution de la structure de la population
  - Permettre le développement de l'offre petite enfance en lien avec l'arrivée d'une nouvelle population

- Diversifier l'offre d'équipements et de services présents sur la commune
  - Assurer une souplesse d'encadrement de l'ensemble des implantations afin de faciliter les travaux d'évolutions
  - Accompagner la réalisation de projets d'équipements

- Anticiper les besoins de développement avec une politique de maitrise foncière

5.2 - Favoriser l'accessibilité pour tous aux équipements et aux services structurants

- Favoriser l'intermodalité
  - Sécuriser les voies piétonnes et les modes de déplacement doux
  - S'appuyer sur le schéma vélo pour renforcer les liaisons inter-quartiers et en direction des communes limitrophes
  - Garantir la desserte des équipements structurants par les transports en communs
  - Poursuivre les connexions des cheminements doux dans le centre
  - Conserver l'offre de stationnement présente dans le centre
  - Renforcer le cadencement de l'offre ferroviaire

ORIENTATION 6 : Allier développement et recherche de densification

Chiffres clés

45 ha
Consommés entre 2011 et 2020 toutes destinations confondues

43 logements/an
Moyenne des logements commencés entre 2013 et 2023 @sitadel

37%
part des logements collectifs au sein du parc total de la commune

Un rôle de ville centre à renforcer

Le SCoT Val de Garonne Guyenne Gascogne identifie Marmande comme la centralité principale du territoire.

Il est fixé un objectif **d'accueillir 15% de la population du territoire du SCoT** sur Marmande d'ici 2041.

Il est également affiché une volonté de développer une politique économique et commerciale en faveur des centralités.

Une consommation d'espace en lien avec l'armature du SCoT et le rayonnement de la commune de Marmande

Afin de renforcer le rayonnement communautaire de Marmande il est attendu sur la commune une production d'environ **75 à 85 logements/an (neuf + réhabilitation) dont 50% minimum prévus en densification**.

Concernant le développement économique, il est attendu un renforcement des activités et la création d'une ZAE intercommunale (chêne vert)

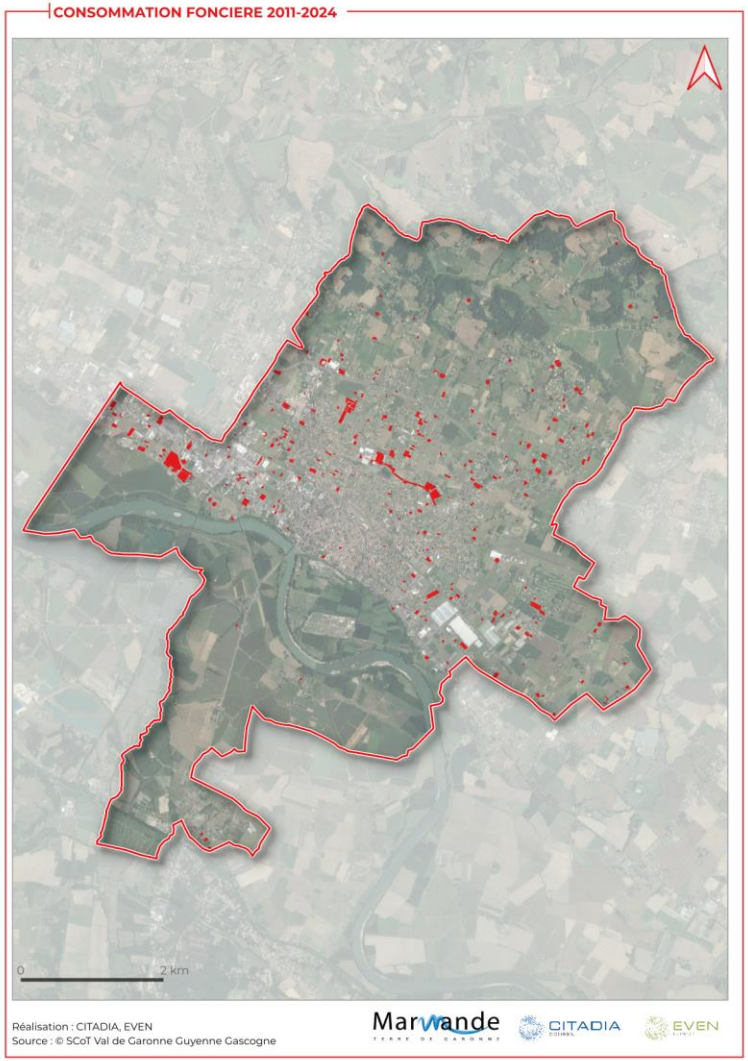

ORIENTATION 6 : Allier développement et recherche de densification

6.1 – Privilégier un développement en densification

- Favoriser le développement urbain inter rocade et encadrer l'évolution des secteurs extra-rocade
- S'appuyer sur une étude de densification pour anticiper les évolutions futures du territoire
- Permettre de renforcer la densification dans les secteurs les plus adaptés (réseaux, défense incendie, densification existante, morphologie urbaine…)

6.2 – Maitriser l'impact de l'urbanisation sur les espaces NAF

- S'inscrire dans les ambitions de la loi Climat et Résilience, du SRADDET Nouvelle-Aquitaine et en compatibilité avec les objectifs du SCoT Val de Garonne Guyenne Gascogne dit « intégrateur » en visant une réduction de la consommation foncière à l'échelle du territoire du SCoT
- Tendre vers une modération foncière sur la base de la consommation 2011-2020 avec les objectifs suivants à l'échelle du SCoT : -51% pour la période 2021-2031 puis -30% d'artificialisation entre 2031-2041 puis -30% entre 2041 et 2050
- A l'échelle de Marmande, concilier développement et rationalisation du foncier en mobilisant au maximum 70 ha pouvant avoir un impact sur des ENAF (toutes destinations confondues) sur la période 2026-2036 en compatibilité avec les objectifs chiffrés du SCoT Val de Garonne Guyenne Gascogne
- Rechercher des extensions d'urbanisation en continuité directe des espaces urbanisés
- Encadrer les densités des nouvelles opérations d'ouverture à l'urbanisation à destination résidentielle

02 | UNE VILLE AU CADRE DE VIE PRÉSERVÉ ET AU PATRIMOINE VALORISÉ

ORIENTATION 1 : Protéger et valoriser les paysages Marmandais

Chiffres clés

3
Entités paysagères

33 %
Part du territoire correspondant à des prairies

3
Monuments historiques

Une commune structurée autour de la Garonne où trois entités paysagères se distinguent

La commune de Marmande est caractérisée par **3 entités paysagères distinctes** dans lesquelles, les enjeux paysagers diffèrent :

- **La plaine alluviale de la Garonne** correspondant à la plaine inondable de la Garonne, caractérisée par des sols fertiles et une forte identité des paysages d'eau;
- **La haute plaine de Marmande/Tonneins** où l'urbanisation s'est développée ;
- **L'arrière-pays Marmandais** s'articulant autour de coteaux abritant boisements et vignobles et créant des vues sur le territoire.

Marmande est donc caractérisée par une diversité de milieux (milieux ouverts cultivés, milieux urbanisés, milieux boisés etc.)

Des éléments patrimoniaux donnant une identité à Marmande

Marmande est concernée par **3 monuments historiques** et par des éléments du patrimoine vernaculaire (métairies marmandaises, séchoir à tabac, etc.)

Synthèse des éléments paysagers présents sur la commune

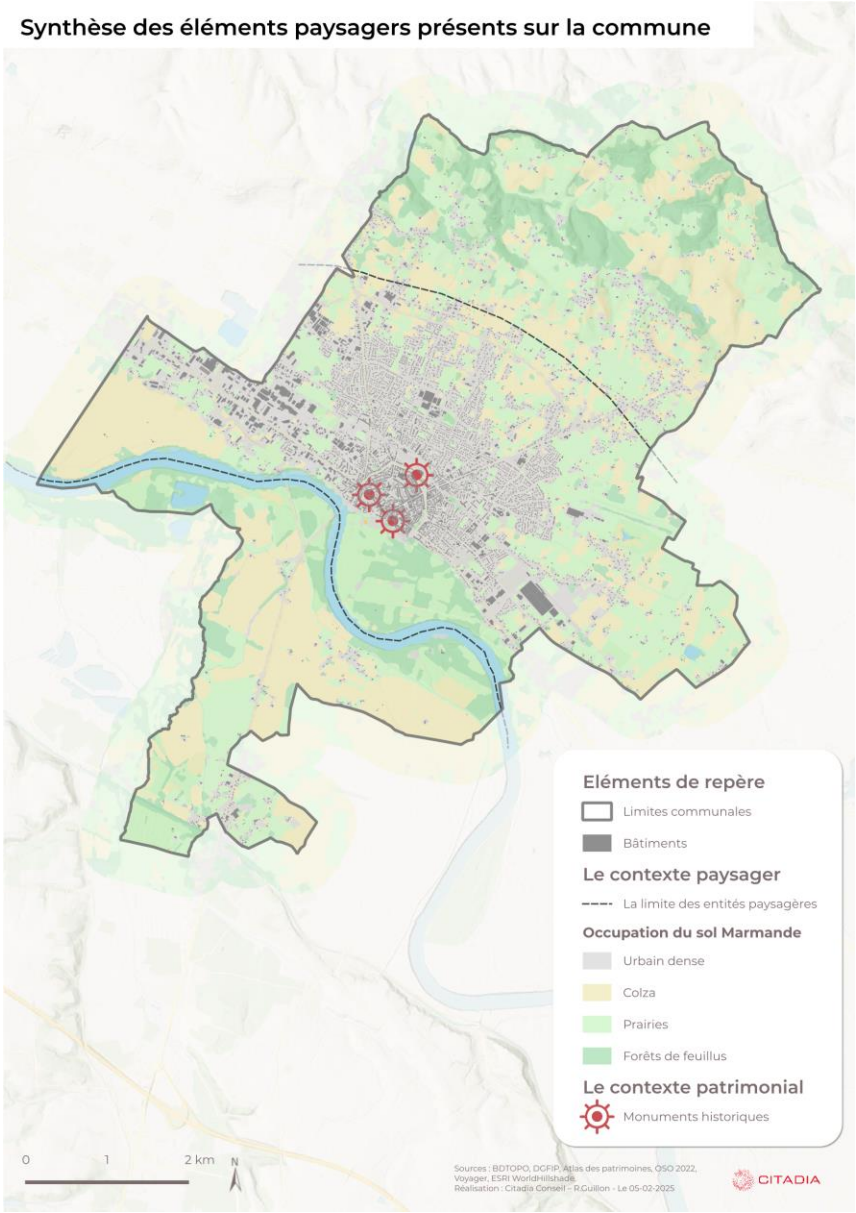

ORIENTATION 1 : Protéger et valoriser les paysages Marmandais

1.1 - Préserver les paysages agro-naturels de la commune

- Préserver les particularités de chaque entité paysagère ainsi que la diversité des paysages
- Permettre et mettre en valeur le patrimoine caractéristique (ex : métairies marmandaises)
- Veiller à un traitement des espaces de lisières entre les tissus urbains et les espaces agro-naturels
  - Assurer une intégration paysagère qualitative des nouvelles constructions, notamment celles en limite de l'enveloppe urbaine
  - Inciter l'aménagement de bandes tampons végétales dans les nouvelles opérations au contact avec l'espace agricole
- Garantir les vues sur le grand paysage et les points de vue remarquables
- Valoriser les paysages de l'eau et reconquérir le front de Garonne

1.2 - Préserver la qualité paysagère du tissu urbain

- Intégrer les éléments patrimoniaux dans les choix d'aménagement
- Réinvestir les espaces publics de la commune, vecteur de lien social et d'amélioration de la qualité de vie
- Assurer une intégration architecturale des nouvelles opérations et adapter les règles à la morphologie du quartier
- Identifier les éléments de patrimoine naturel vecteur de qualité paysagère dans les secteurs urbanisés

ORIENTATION 1 : **Protéger et valoriser les paysages Marmandais**

1.3 - Requalifier les entrées de villes majeures du territoire

- Améliorer la qualité paysagère des entrées de villes routes de Bordeaux et de Tonneins
  - Limiter l'urbanisation le long de ces axes majeurs de circulation
  - Préserver des coupures d'urbanisation
  - Encadrer l'affichage publicitaire le long de ces espaces vitrine (RLP)

- Prioriser les actions sur les friches en entrée de ville

ORIENTATION 2 : Renforcer la résilience globale du territoire

Chiffres clés

30%
Du territoire concerné par une crue de forte probabilité

37 %
Du territoire concerné par un aléa fort retrait gonflement des argiles

29
ICPE dont 1 classée SEVESO seuil bas

Une commune concernée par des risques naturels dont un risque inondation très présent

La commune de Marmande est très concernée par un **risque inondation**, principalement induit par un **risque de débordement de la Garonne**. Ce risque est encadré par le PPRi du Marmandais, le TRI de Tonneins-Marmande et des Atlas des Zones Inondables permettent d'informer sur ces risques.

D'autres risques naturels sont également présents sur la commune comme le **risque mouvement de terrain** principalement induit par le retrait gonflement des argiles.

Un **faible risque feu de forêt** peut être présent à proximité des ilots boisés.

Un risque technologique induit par la présence d'ICPE et des infrastructures de transport de matières dangereuses

La commune de Marmande est concernée par la présence de **29 ICPE** dont **une classée SEVESO seuil bas**. Trois d'entre elles sont classées comme manipulant des mélanges dangereux.
Également, Marmande est concernée par un risque induit par le **transport de matières dangereuses** en lien avec la RD708, RD933, la voie ferrée et les canalisations de gaz.

Synthèse des risques et nuisances présents sur la commune

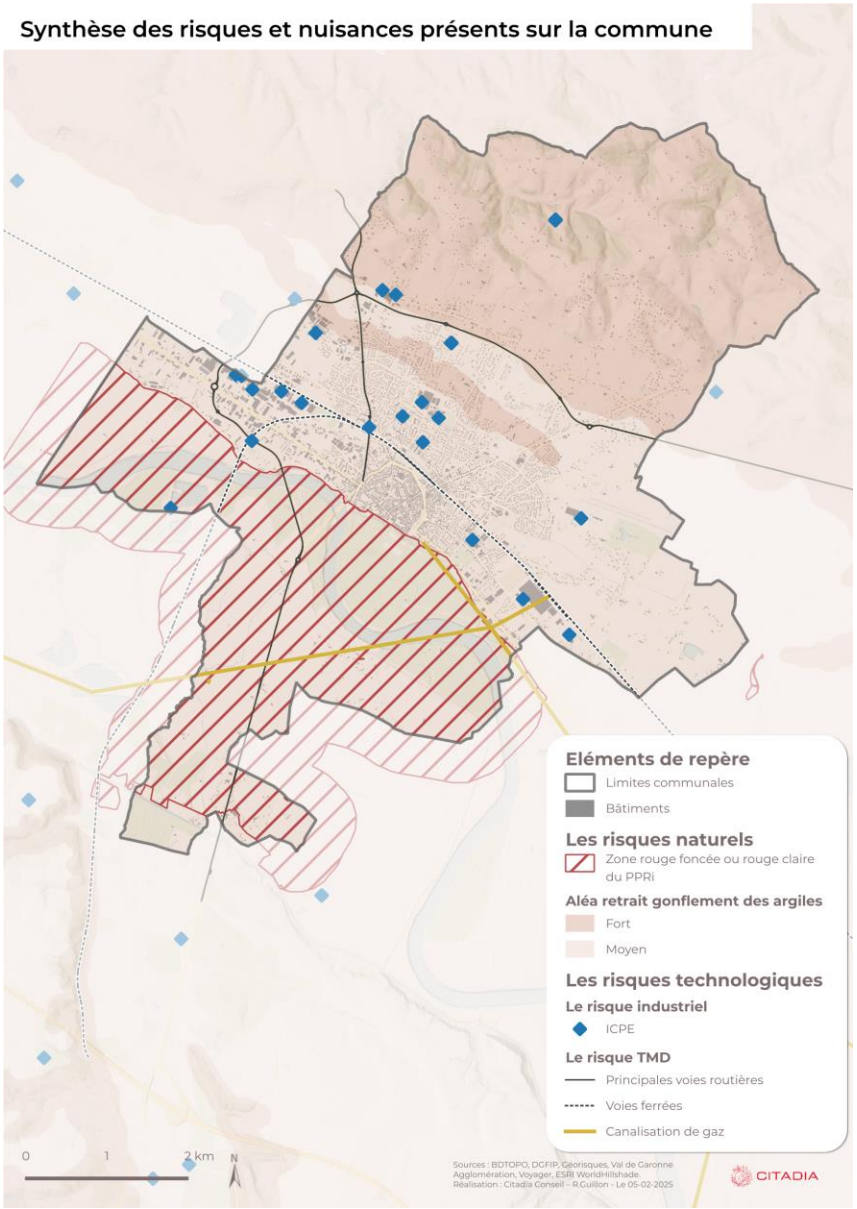

ORIENTATION 2 : Renforcer la résilience globale du territoire

2.1 - Intégrer l'ensemble des risques dans les choix d'aménagement

- Adapter l'aménagement afin de réduire la vulnérabilité du territoire au risque inondation
  - Intégrer le PPR (Plan de Prévention des Risques) et les AZI (Atlas Zone Inondable) au PLU
  - Préserver les motifs agroécologiques, notamment dans la plaine agricole
  - Conserver des espaces de nature au sein des tissus urbains ;
  - Prendre en compte la gestion du pluvial, notamment dans les secteurs sensibles identifiés dans le schéma directeur en cours d'élaboration
  - Préserver les zones d'expansion de crues
- Prendre en compte et informer sur les aléas et risques géologiques et notamment le retrait gonflement des argiles et mouvement de terrain ou encore l'exposition au radon en encourageant des principes constructifs et des aménagements adaptés et en évitant les zones à risque
- Prendre en compte les risques technologiques

2.2 - Adapter le territoire face à la vulnérabilité climatique

- Anticiper et limiter les risques liés notamment aux épisodes climatiques intenses (sécheresse, inondation, ruissellement…)
- Prendre en compte les possibles évolutions des différentes ressources du territoire au regard du dérèglement climatique
- Préserver les espaces agro-naturels comme puits de carbone
- Choisir des essences végétales diversifiés, adaptées au climat local actuel et futur, non envahissantes et non allergènes

ORIENTATION 3 : Un territoire facilitant, mobile et accessible

Chiffres clés

75 %
Des ménages vont au travail quotidiennement en voiture (2020)

14 %
Des ménages utilisent les mobilités douces pour se rendre quotidiennement au travail (2020)

1 245
Voyageurs par jour en gare de Marmande (2019)

Une position au cœur des flux

Marmande bénéficie d'une position privilégiée, avec un accès facilité au couloir majeur de circulation de l'**A62**, la présence de **gare routière** ou encore de **routes départementales structurantes**. Cet ensemble induit des **flux importants** (entrants et sortants).

Un territoire propice au développement des modes doux

Les aménagements favorisant les déplacements doux sont **davantage utilisés pour le loisir que pour les déplacements quotidiens**. La **sécurisation** de ces aménagements (pistes cyclables, chemins piétons le long des boulevards) est un enjeu important pour favoriser l'essor des pratiques.

Un engagement fort pour les mobilités durables

La commune de Marmande est engagée dans plusieurs démarches pour favoriser les mobilités durables :

- **Amélioration de l'offre ferroviaire** en lien avec Bordeaux
- **Nouvelle voie verte**
- Elaboration d'un **Schéma Directeur Cyclable Intercommunal**
- **Pôle multimodal** de Marmande

PART DES MOYENS DE TRANSPORTS UTILISÉS POUR SE RENDRE AU TRAVAIL EN 2020

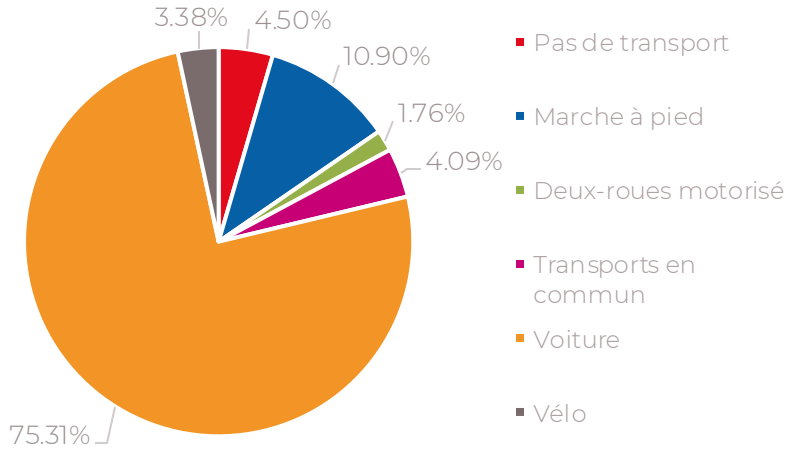

ORIENTATION 3 : Un territoire facilitant, mobile et accessible

3.1 - Connectivité maillage et accessibilité

- Séparer les flux locaux des flux de transits
  - Limiter la place de la voiture dans le centre
  - Accompagner la réalisation du projet de contournement du centre-ville (projet de rocade Nord et Ouest)

- Favoriser un urbanisme de proximité pour limiter les déplacements et privilégier les modes doux
  - Prioriser des installations à proximité des commerces et services et des infrastructures de transports en commun
  - Développer les modes doux vers les secteurs d'emplois
  - Contenir l'urbanisation à l'intérieur de la rocade et engager une réflexion sur le devenir des boulevards

- Favoriser l'utilisation des modes doux dans le centre
  - Poursuivre les aménagements dans le centre pour améliorer la connectivité des différents quartiers
  - Encourager les mobilités actives dans le centre grâce à des cheminements sécurisés
  - Améliorer les liaisons (cycles et piétonnes) entre le centre et les secteurs résidentiels périphériques
  - Sécuriser la place des piétons sur les boulevards

ORIENTATION 3 : **Un territoire facilitant, mobile et accessible**

3.2 - Poursuivre les efforts en matière de mobilités douces et durables

- Renforcer le réseau de transport en commun pour augmenter son utilisation
  - Améliorer la fréquence de la desserte
  - Améliorer la desserte du réseau de TEC
- Poursuivre le déploiement d'un véritable réseau cyclable sur le territoire
  - Schéma vélo VGA
  - Sécuriser les liaisons cyclables pour favoriser leur utilisation
  - Communiquer et mettre en valeur les itinéraires cyclables du territoire
- Favoriser la pratique du covoiturage

ORIENTATION 4 : Préserver et améliorer le cadre de vie privilégié, par des actions en faveur du climat

Chiffres clés

10%
Des logements du centre-ville de Marmande potentiellement indignes

7
Sites BASOL

157
Sites CASIAS

Une qualité de l'air pouvant être altérée

Les **transports routiers** génèrent des émissions de dioxyde d'azote pouvant provoquer des épisodes de pollution atmosphérique.

Les **logements potentiellement indignes** peuvent également exposer les habitants à des pollutions atmosphériques.

De nombreuses anciens sites industriels pouvant potentiellement exposer des habitants à des pollutions

Marmande est concernée par **1 secteur d'information sur les sols**, 7 **sites et sols pollués ou potentiellement pollués** et **157 anciens sites industriels**.

Un territoire ponctuellement exposé à des ilots de chaleur urbain et des nuisances sonores

La commune de Marmande est concernée par la présence de voies routières d'envergure, une voie ferrée ainsi qu'un aérodrome soumis à un plan d'exposition au bruit, pouvant exposer des habitants à des **nuisances sonores**.
L'agglomération de Marmande est concernée par un phénomène **d'ilots de chaleur urbain**, pouvant être atténué grâce à une **végétalisation des tissus urbain**.

Synthèse de la thématique santé et environnement

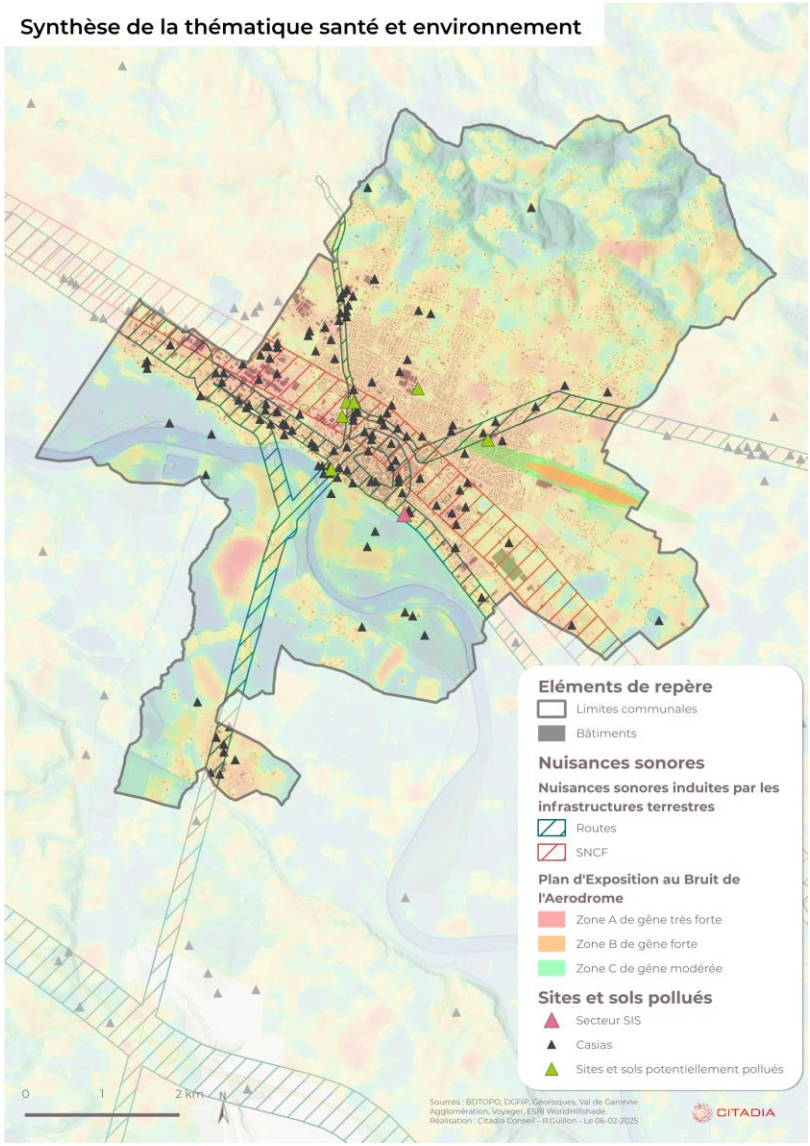

ORIENTATION 4 : **Préserver et améliorer le cadre de vie privilégié, par des actions en faveur du climat**

En tant que ville moyenne, Marmande est concerné par un enjeu de la préservation du cadre de vie apaisé, permettant le bien-être des habitants. Cela passe notamment par le développement/renforcement des espaces verts de proximité, jouant un rôle majeur dans la lutte contre les ilots de chaleur urbain et l'infiltration des eaux.

4.1 - Développer les espaces verts de proximité

- Favoriser la végétalisation dans les nouvelles opérations d'aménagement
- Renforcer le maillage d'espaces verts
- Lutter contre les ilots de chaleur

4.2 - Améliorer le bien-être des habitants

- Déployer des actions menées en faveur du rapport « santé environnement » auprès du grand public
  - Renforcer le lien avec le contrat local de santé
- Limiter l'exposition de biens et personnes aux diverses sources de nuisances (sonores, pollutions, etc.)
  - Inciter à une mobilité plus durable pour améliorer la qualité de l'air et réduire les nuisances sonores aux abords des grands axes de circulation
  - Limiter l'urbanisation le long des principaux axes de circulation

ORIENTATION 5 : Préserver le cycle naturel de l'eau

Chiffres clés

86%
Des masses d'eau superficielles possédant un état écologique moyen ou mauvais

3
Entités géographiques pour l'alimentation en eau potable

1
STEP pour la commune

Des masses d'eau pouvant être altérées

La majorité des masses d'eau superficielles sont caractérisées par des masses des états écologiques moyens. La majorité des masses d'eau souterraines possèdent un bon état chimique et quantitatif.

Une alimentation en eau potable répartie entre 3 gestionnaires

L'alimentation en eau potable de Marmande est répartie en 3 secteurs : le secteur nord et sud gérés par EAU 47 et le secteur centre par Val de Garonne agglomération. L'eau distribuée est à la fois d'origine souterraine et superficielle.

Une station d'assainissement conforme

Marmande est concernée par un assainissement collectif géré par Val de Garonne Agglomération. La STEP de Thivras, d'une capacité nominale de 41 667 EH traite les eaux usées de la commune.

Un territoire sensible au ruissellement

Marmande est sensible au ruissellement en lien avec de nombreux sols imperméabilisés dans le centre et avec des terrains très argileux dans la plaine de la Garonne.

Synthèse de la thématique ressource en eau

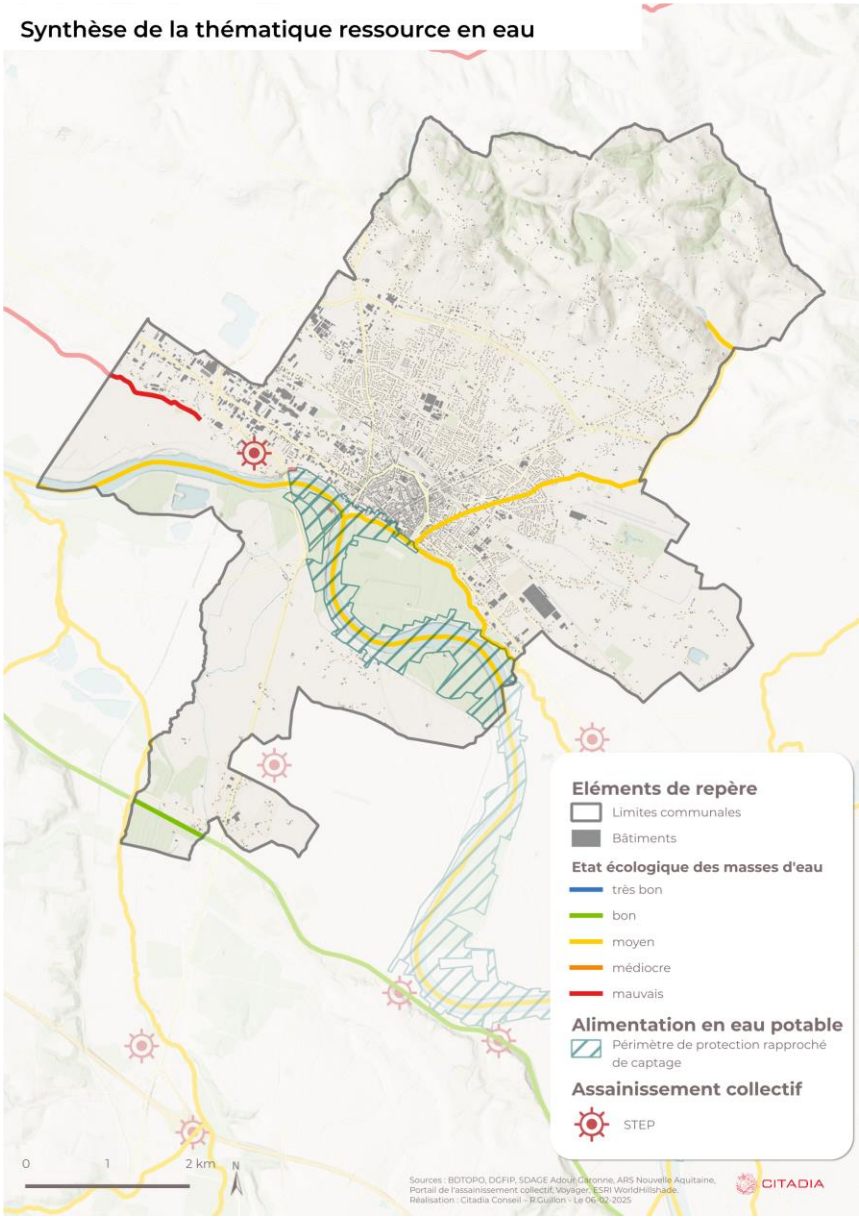

ORIENTATION 5 : Préserver le cycle naturel de l'eau

En lien avec sa position au sein de la plaine inondable de la Garonne, la commune de Marmande est particulièrement concernée par la préservation du cycle naturel de l'eau. En effet, l'amélioration de la perméabilité des sols permet de favoriser l'infiltration des eaux, permettant une restitution directe au cycle de l'eau.

5.1 - Améliorer la perméabilité des sols

- Adopter une bonne gestion des eaux résiduaires urbaines et pluviales, pouvant causer des pressions sur la qualité des eaux
  - En secteur urbain : conserver des espaces de pleine terre
  - En secteur agro-naturel : encourager des pratiques agricoles durables (conservation de motifs agro-paysagers, pas de sol nu, etc.)
  - Privilégier l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle et limiter le ruissellement

- Conserver le bon fonctionnement des cours d'eau, et plus spécifiquement de la Garonne
  - Limiter l'urbanisation en bordure de cours d'eau pour conserver leur fonctionnalité
  - Protéger les cours d'eau et leurs milieux associés (ripisylve etc.)

5.2 - Assurer la qualité et la disponibilité de la ressource en eau

- Réduire les pressions et les altérations présentes sur les masses d'eau du territoire
  - Veiller à une bonne capacité des équipements et des réseaux d'assainissement
  - Intégrer les études réalisées dans le cadre du schéma directeur des eaux pluviales
  - Prendre en compte les périmètres de protection de captages au sein desquels les possibilités de construire sont limitées

- Adopter une politique d'aménagement des territoires et disponibilité des ressources en lien avec le schéma directeur départemental
  - Assurer l'adéquation du développement urbain avec la ressource en eau disponible
  - Prendre en compte la défense incendie dans les choix d'urbanisation

ORIENTATION 6 : Préserver et restaurer les fonctionnalités écologiques de la trame verte et bleue

Chiffres clés

4%
Part du territoire concerné par un périmètre de protection ou d'inventaire

1
Zone Natura 2000

2
ZNIEFF dont une de type I et une de type II

Des milieux naturels diversifiés

Marmande est majoritairement concerné par la présence de milieux ouverts qui représentent 58% de la superficie communale qui sont essentiellement représentés par des milieux cultivés présents dans la plaine inondable de la Garonne.

Également, la commune est concernée par la présence de milieux boisés, essentiellement présents sur les coteaux nord. Ces milieux représentent 18% de la superficie communale. Les boisements les plus intéressants d'un point de vue écologique correspondent à des charmaies, chênaies-charmaies ou chênaies.

Enfin, les milieux aquatiques et humides sont particulièrement représentés sur la commune, notamment en lien avec la Garonne représentant un axe de passage, un lieu de développement et de production pour les poissons migrateurs.

Des milieux protégés par des périmètres de protection

La commune de Marmande est concernée par la présence de périmètres de protection et d'inventaire du patrimoine naturel. En effet sont retrouvées sur le territoire communal :

- La ZSC de la Garonne en Aquitaine
- La ZNIEFF de type I les Vignes et Vergers de Mondésir ;
- La ZNIEFF de type I les frayères à esturgeons de la Garonne.

Un arrêté de protection de biotope est aussi présent le long de la Garonne.

Synthèse des richesses écologiques et de la Trame Verte et Bleue

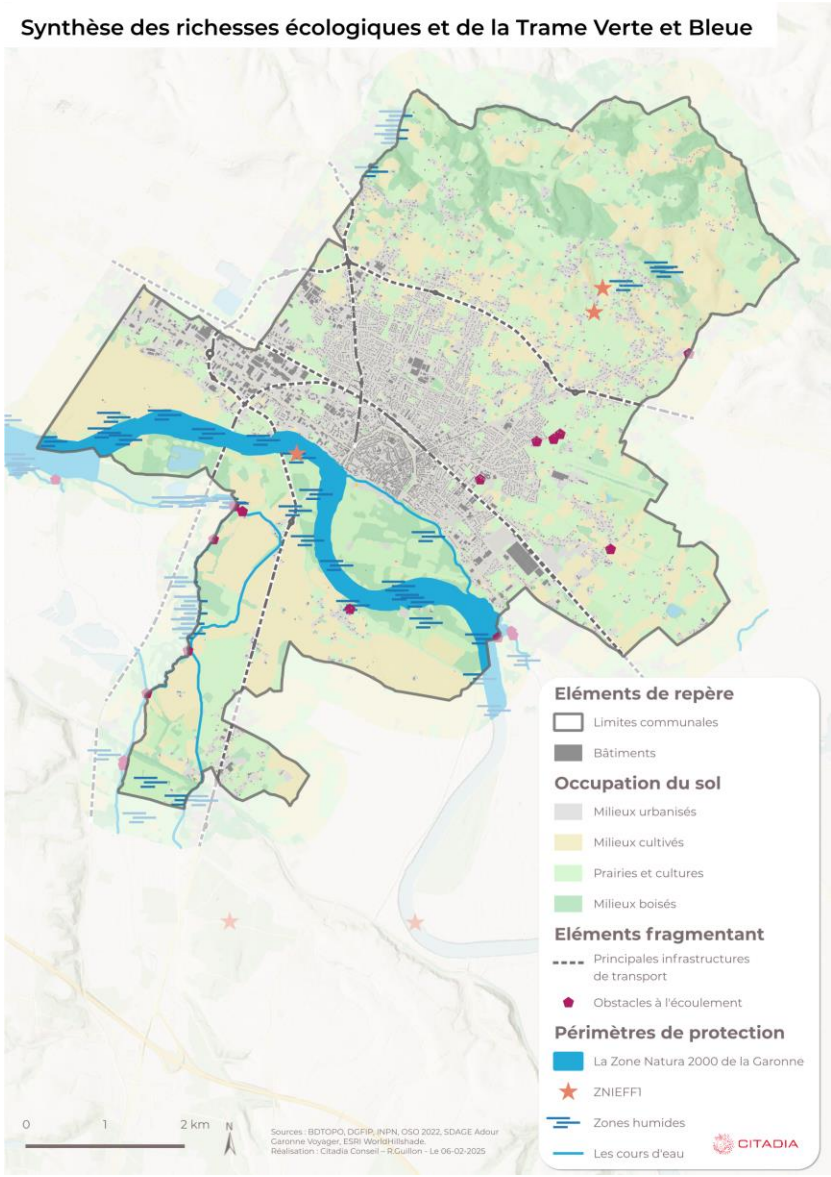

ORIENTATION 6 : Préserver et restaurer les fonctionnalités écologiques de la trame verte et bleue

La commune de Marmande est concernée par de nombreux espaces agro-naturels, de nature différente en fonction des entités paysagères. En effet, la plaine inondable de la Garonne est majoritairement concernée par des espaces de grande culture et de peupleraie, où ripisylves et cours d'eau traversent le territoire. Le nord de la commune est concerné par des boisements, vignobles et prairies de coteaux.

6.1 - S'inscrire dans une logique de sobriété foncière afin de préserver les espaces agro-naturels

- Préserver les milieux naturels d'intérêt et la fonctionnalité de la Trame verte et Bleue
  - Préserver les réservoirs de biodiversité de la TVB (notamment les périmètres de gestion et d'inventaires et les zones humides)
  - Préserver les abords de Garonne
- Limiter au maximum la pression foncière dans les espaces naturels « ordinaires » qui sont des espaces relais essentiels à la fonctionnalité écologique du territoire
  - Proscrire le mitage et la dispersion de l'urbanisation au sein des espaces agricoles
  - Limiter l'urbanisation diffuse sur les coteaux nord
  - S'inscrire dans une logique de sobriété foncière afin de lutter contre la pression foncière dans les milieux agro-naturels

6.2 - Préserver et/ou renforcer la qualité écologique des milieux naturels

- Préserver la diversité des milieux naturels
  - Limiter la fermeture des milieux ouverts en favorisant l'activité agricole
  - Préserver les boisements possédant une qualité écologique plus importante
- Renforcer les continuités entre les différents espaces naturels
  - Préserver/renforcer le réseau de haies du territoire, notamment dans la plaine agricole
  - Préserver les espaces de nature au sein du tissu urbain afin de favoriser une continuité écologique (trame verte au sein des espaces urbanisés)
  - Lutter contre la pollution lumineuse afin de préserver la trame noire (lien avec le RLP)

ORIENTATION 7 : Soutenir le patrimoine gastronomique local au profit d'une alimentation de qualité

Chiffres clés

68%
De la superficie communale est couverte par une grande culture

281 ha
D'espaces agricoles ont disparus entre 2000 et 2020

0,5%
De la population active sont des agriculteurs

Un territoire marqué par l'agriculture, dont l'avenir doit être anticipé

42% du territoire communal est considéré comme **agricole**, avec **36 agriculteurs** recensés sur la commune. La question de la **reprise des exploitations** est préoccupante vis-à-vis du **vieillissement des agriculteurs**.

Des espaces agricoles dominés par de grandes cultures mais menacés par l'urbanisation et la fermeture des milieux

Les **grandes cultures** représentent **63% de la superficie communale** en 2022. Cependant, **les espaces agricoles se réduisent** en raison de **l'urbanisation** et de la **fermeture des milieux**. Ainsi, en vingt ans, 198ha d'espaces agricoles ont muté au profit de l'urbanisation et 83ha vers des espaces forestiers.

Les espaces agricoles de la commune

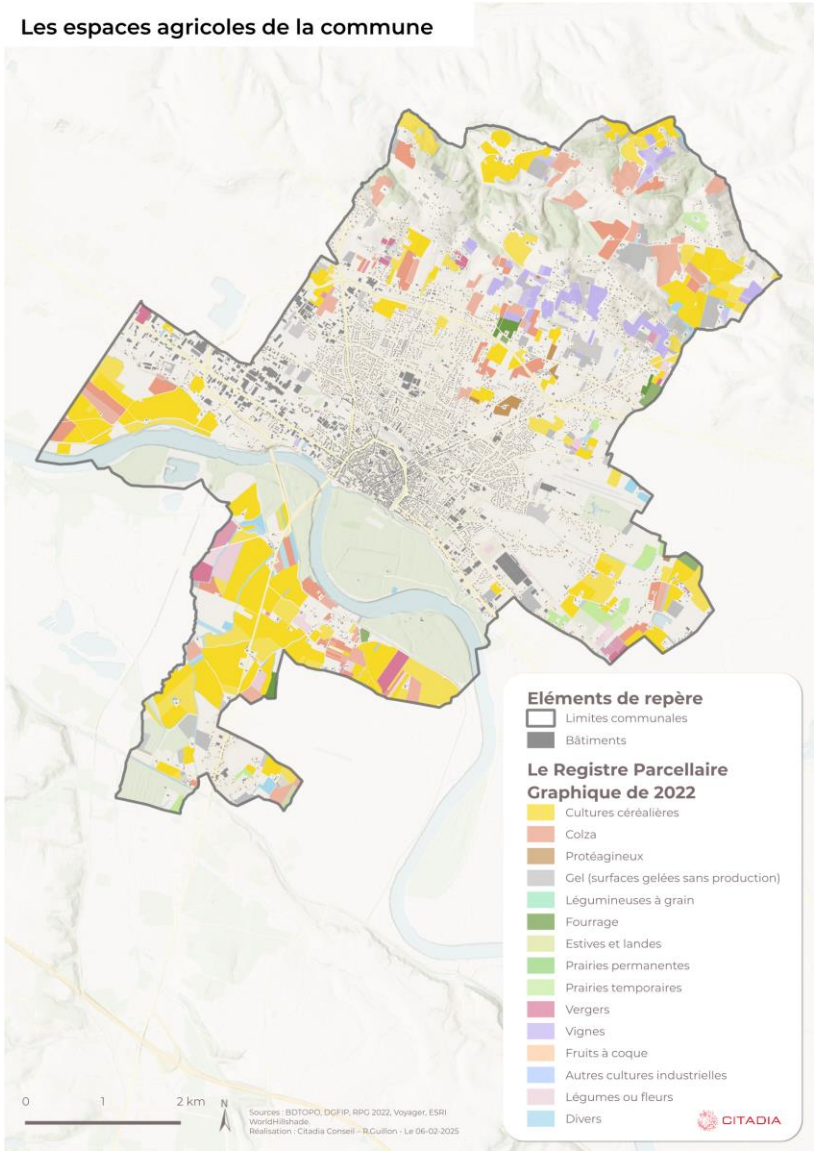

ORIENTATION 7 : **Soutenir le patrimoine gastronomique local au profit d'une alimentation de qualité**

La commune de Marmande comporte une forte identité agricole, qui doit être soutenue et valorisée. Les surfaces agricoles du territoire ont fortement diminué notamment en lien avec une pression de l'urbanisation, entrainant un mitage important de ces terres. Également, le modèle agricole s'est vu évoluer avec une forte diminution du nombre d'exploitations agricoles.

7.1 - Soutenir l'activité agricole et maintenir le dynamisme du monde rural

- Préserver et pérenniser l'activité agricole
  - Garantir la préservation du foncier agricole et limiter le mitage des terres et des exploitations
  - Accompagner la diversification des activités sous réserve de ne pas être en contradiction avec l'activité agricole (ventre directe - valorisation des appellations locales ; agritourisme…)
  - Identifier des transitions vertes entre les espaces agricoles et urbains pour limiter les conflits d'usages

- Assurer le renouvellement des générations d'agriculteurs et agricultrices
  - Accompagner la transmission des exploitations
  - Valoriser l'agritourisme
  - Permettre le changement de destination de certains bâtiments agricoles spécifiques

7.2 - Promouvoir la vente directe, les circuits courts grâce aux produits locaux emblématiques du territoire

- Fournir une alimentation de qualité aux habitants du territoire
  - Lutter contre la précarité alimentaire
  - Lutter contre le gaspillage alimentaire
  - Approvisionner les cantines par des produits locaux

- Renforcer le lien entre les différents acteurs du territoire autour de l'alimentation
  - Soutenir les initiatives locales (ex : la couveuse agricole)
  - Mettre en lumière les producteurs locaux

STRATEGIE TERRITORIALE DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

CONSEIL LOCAL DE SECURITE DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

VILLE DE MARMANDE
2024 - 2026

DIRECTION POLE SERVICES A LA POPULATION

SERVICE GESTION DES RISQUES ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE
VILLE DE MARMANDE

SOMMAIRE

LE CADRE JURIDIQUE

I/ LES PRINCIPES TRANSVERSAUX

- Le schéma de gouvernance local
- La mise en œuvre de la stratégie à l'échelle locale
- La continuité des 6 programmes d'actions communaux : une déclinaison en 3 axes prioritaires

II/ LES DIVERS ENJEUX DU CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE DE MARMANDE

- Un état des lieux : les tendances observées
- Les principales problématiques repérées sur le territoire de Marmande

III/ LES AXES STRATEGIQUES PRIORITAIRES ET LES ACTIONS QUI EN DECOULENT

Vers un déploiement plus opérationnel et perspicace décliné en 3 axes prioritaires

- Programme d'action 1 : Améliorer la sécurité et la tranquillité publique
- Programme d'action 2 : Poursuivre les actions du groupe de la Veille d'Urgence Sociale
- Programme d'action 3 : Améliorer la prévention des violences conjugales et intrafamiliales ainsi que l'aide aux victimes
- Programme d'action 4 : Agir en faveur des jeunes exposés à la délinquance et les conduites à risques
- Programme d'action 5 : Mener des actions de Sécurité routière et dans les transports publics
- Programme d'action 6 : Sensibilisation et prévention de la radicalisation

LES FICHES ACTIONS

IV/ L'ARTICULATION, LE SUIVI ET L'EVALUATION DES ACTIONS DE LA STRATEGIE DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE DE MARMANDE

- Calendrier prévisionnel

ANNEXE

Composition du schéma de gouvernance local
Charte déontologique type pour l'échange d'informations dans le cadre des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance
Convention communale de coordination de la police municipale et de la brigade territoriale autonome de la Gendarmerie de Marmande

LE CADRE JURIDIQUE

Le cadre dans lequel s'inscrit aujourd'hui la politique de sécurité et de prévention d'une municipalité, en partenariat avec l'Etat, résulte à la fois de textes anciens qui conservent toute leur actualité, des apports spécifiques de la loi de 2007 et de textes plus récents.

En effet, **la loi du 5 mars 2007** relative à la prévention de la délinquance a fixé la doctrine actuelle de la politique de prévention de la délinquance en consacrant notamment **le rôle « pilote » du Maire**, en lui attribuant de nouvelles prérogatives dans ce champ et en associant autour de lui l'ensemble des acteurs de la prévention au sein du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

La loi du 25 mai 2021 pour une sécurité globale abaisse le seuil d'obligation de mise en place d'un CLSPD à 5 000 habitants au lieu de 10 000, initialement prévu par la loi du 5 mars 2007.

L'article L. 132-4 du code de la sécurité intérieure dispose par ailleurs que dans les communes de plus de 15 000 habitants, le maire charge un membre du conseil municipal ou un agent public territorial du suivi, de l'animation et de la coordination des travaux du CLSPD par délibération.

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) est l'instance de coordination locale de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la ville de Marmande (STPD).

Le CLSPD de Marmande est présidé par son Maire, M. Joël HOCQUELET qui est épaulé par M. Jean-Claude BOURBON conseiller municipal, délégué spécial à la tranquillité publique et aux anciens combattants.

Il réunit, sur son territoire, l'ensemble des acteurs prenant part à l'application des politiques de sécurité et de prévention de la délinquance.

Ce CLSPD favorise l'échange d'informations entre les responsables des institutions et des organismes publics et privés concernés, il définit aussi des objectifs communs pour la préservation de la sécurité et de la tranquillité publique.

La Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la ville de Marmande qui est développé dans ce document est un plan en 6 axes fixant les objectifs de travail du Conseil Local. Elle est élaborée dans le cadre du CLSPD et basée sur un diagnostic local rédigé par la commune de Marmande grâce aux différents apports des acteurs du CLSPD.

CONSTATS/TENDANCES → DIAGNOSTIC → OBJECTIFS/AXES PRIORITAIRES → ACTIONS = STRATEGIE TERRITORIALE

PARTIE I : LES PRINCIPES TRANSVERSAUX

- Le schéma de gouvernance local

LA RECONDUCTION DU PRECEDENT SCHEMA DE GOUVERNANCE, TOUT EN L'ADAPTANT

La formation plénière du CLSPD (réunion 1 fois par an).

- ✓ Cadre de concertation de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance.
- ✓ Validation, animation de la stratégie territoriale de sécurité et de la prévention de la délinquance.

Le comité de pilotage – restreint (comité plus restreint se réunissant 1 à 2 fois par an).

- ✓ Elaboration de la stratégie territoriale de prévention de la délinquance.
- ✓ Pilotage général des actions menées et des différents groupes opérationnels.
- ✓ Informations confidentielles.

Et un **comité de crise** (très restreint) qui se réunit lors d'un événement grave affectant la tranquillité et la sécurité de la commune à la demande de M. le Maire.

- La mise en œuvre de la stratégie à l'échelle locale

La stratégie territoriale présentée à travers ce document se veut efficiente et pragmatique.

En effet, la commune de Marmande souhaite poursuivre dans les prochains mois le déploiement des différentes actions proposées au sein de cette STPD.

Conformément à la stratégie nationale de prévention de la délinquance (2020 – 2026), le conseil de sécurité et de prévention de la délinquance constitue en effet le **cadre majeur de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance** dans les communes.

Ce document vise à mieux coordonner les actions de prévention et de sécurité et à apporter des solutions concrètes et partenariales à des problèmes identifiés.

La Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD) est par conséquent l'outil de travail indispensable du CLSPD.

Elle est élaborée sur la base d'un diagnostic, d'un état des lieux (tendances) de la délinquance et des besoins de la population.

Ainsi, l'élaboration d'une stratégie territoriale doit permettre de contribuer sensiblement à la baisse de la délinquance et/ ou répondre à un potentiel sentiment d'insécurité.

C'est tout l'enjeu du déploiement de ce document.

Monsieur le Maire souhaite une mise en œuvre partenariale plus simple, vers un déploiement des actions de façon opérationnelle et perspicace.

UN CONSEIL LOCAL ACTIF

Organisation générale

Les réunions se déroulent à la mairie de Marmande, salle des mariages, principalement, avec les divers acteurs qui forment le CLSPD. Mme BOYER coordonne ce conseil (nomination en conseil municipal - avril 2015) sous la direction de M. MASSON, directeur du pôle services à la population.

Outils de mise en œuvre

Le rappel à l'ordre et la transaction pénale sont deux outils utilisés en faveur de la prévention de la délinquance sur le territoire marmandais (signature le 03 avril 2015).

Le CLSPD et sa stratégie respectent un dispositif de suivi et d'évaluation (bilan périodique : analyses qualitatives et quantitatives) avec la saisine de fiches actions.

La coordinatrice CLSPD est en charge de la régularité des réunions, de l'ordre du jour, des comptes-rendus, de la transversalité et de la confidentialité des données soulevées.

Calendrier organisationnel

1 fois par an une séance plénière devra être menée afin d'effectuer un point d'étape avec tous les acteurs locaux. Le comité de pilotage dit restreint devra se réunir environ 1 à 2 fois par an.

Concernant les groupes opérationnels, ces derniers se retrouvent environ 2 fois par an, le groupe Veille d'Urgence Sociale se réunissant, quant à lui, tous 2 mois et dès que nécessaire.

Une dynamique partenariale indispensable

La Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, est pilotée par le Maire, certes, mais la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire autour d'enjeux partagés, dans le respect des compétences de chacun, est essentielle à l'opérationnalité d'une stratégie, à son exhaustivité et à sa réalisation.

Le travail partenarial est indispensable au bon fonctionnement d'une instance tel qu'un CLSPD.

Cette nouvelle stratégie communale doit permettre un échange facilitant entre les services et institutions et ainsi fluidifier les interactions.

L'organisation des échanges : quand le secret professionnel permet de faire "équipes"

Après validation de cette stratégie opérationnelle, tous les acteurs locaux qui œuvrent et composent le CLSPD de la commune de Marmande devront signer la charte déontologique type pour l'échange d'informations.

Un règlement intérieur régit l'organisation de cette nouvelle stratégie en faveur de la prévention de la délinquance, afin, toujours dans la même dynamique, de rendre le déploiement des actions opérationnelles dans le respect des textes.

- La continuité des 6 programmes d'actions communaux : vers une déclinaison en 3 axes prioritaires

GROUPE OPERATIONNEL 1 : CONSACRÉ A LA SECURITE ET LA TRANQUILLITE PUBLIQUE

Programme d'actions en faveur de l'amélioration de la sécurité et de la tranquillité publique

GROUPE OPERATIONNEL 2 : CONSACRÉ A LA VEILLE D'URGENCE SOCIALE

Programme d'actions consacré aux urgences sociales et aux interventions diverses

GROUPE OPERATIONNEL 3 : CONSACRÉ AUX VIOLENCES CONJUGALES ET INTRAFAMILIALES

Programme d'actions à l'attention des femmes - hommes victime de violences conjugales/violences intrafamiliales et l'aide aux victimes

GROUPE OPERATIONNEL 4 : CONSACRÉ AUX JEUNES ET AUX CONDUITES A RISQUES

Programme d'actions vers les jeunes et les conduites dites à risques

GROUPE OPERATIONNEL 5 : CONSACRÉ A LA SECURITE ROUTIERE ET AUX TRANSPORTS PUBLICS

Programme d'actions sur le thème de la sécurité routière et des transports publics

GROUPE OPERATIONNEL 6 : CONSACRÉ A LA SENSIBILISATION ET PREVENTION DE LA RADICALISATION

Programme d'actions consacré à la prévention de la radicalisation

POUR RAPPEL :
« Le pilotage territorial de la politique de prévention de la radicalisation appartient au Préfet de département ». Toute action est nécessairement menée en étroite collaboration avec la Préfecture de Lot-et-Garonne.

La stratégie territoriale de prévention de la délinquance se combine avec les nouvelles prérogatives en termes de politique de la ville.
Le quartier Baylac – la Gravette dit prioritaire est identifié sur le territoire marmandais depuis 2014. De plus, depuis 2023, Val de Garonne Agglomération a lancé son Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).

La stratégie développée dans ce document est quant à elle communale, et est donc délimitée uniquement aux limites de la commune de Marmande.

PARTIE II : LES DIVERS ENJEUX DU CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE DE MARMANDE

- Un état des lieux : les tendances observées

Marmande est une commune du Sud-Ouest de la France, sous-préfecture et chef-lieu de canton du département de Lot-et-Garonne, en région NOUVELLE-AQUITAINE. Ville traversée par la Garonne , connue notamment pour la production de tomates ainsi que pour son festival Garorock.

Marmande est une commune de la moyenne Garonne à l'intersection de deux grands axes entre Agen et Bordeaux et sur l'axe remontant de l'Espagne vers le centre de la France.

Elle dispose aussi d'une gare ferroviaire importante, récemment rénovée et d'un réseau de transports urbains efficace.

Concernant les axes routiers :

La route départementale 933, axe reliant Marmande à Bergerac vers le Nord et Castejaloux et Mont de Marsan vers le sud.
La route départementale 708, axe reliant Marmande à Duras et Ste Foy la Grande vers le nord-ouest.
La route départementale 813, axe reliant Marmande à Tonneins puis Agen vers l'est, et à La Réole puis Langon vers l'ouest.
L'autoroute A62, sortie n° 5, reliant Marmande à Toulouse vers l'est et Bordeaux vers l'ouest.

D'un point de vue démographie (source INSEE) :

La commune de Marmande dénombre au dernier recensement de la population : 17 239 habitants, dont 21 % dans la tranche 60 à 74 ans et 19.2 % dans la tranche 45 à 59 ans. La population marmandaise étant de plus en plus vieillissante au regard des diverses analyses démographiques.

Évolution et structure de la population en 2021

Commune de Marmande (47157)

POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

Âge	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	**18 400**	**100,0**	**17 949**	**100,0**	**17 239**	**100,0**
0 à 14 ans	2 756	15,0	2 868	16,0	2 344	13,6
15 à 29 ans	3 107	16,9	2 972	16,6	2 769	16,1
30 à 44 ans	3 041	16,5	2 813	15,7	2 512	14,6
45 à 59 ans	3 571	19,4	3 267	18,2	3 313	19,2
60 à 74 ans	3 379	18,4	3 614	20,1	3 622	21,0
75 ans ou plus	2 546	13,8	2 414	13,5	2 680	15,5

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

FAM T2 - Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence en 2021

Catégorie socioprofessionnelle	Nombre de ménages	%	Population des ménages	%
Ensemble	**9 185**	**100,0**	**16 961**	**100,0**
Agriculteurs exploitants	39	0,4	121	0,7
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	357	3,9	881	5,2
Cadres et professions intellectuelles supérieures	567	6,2	1 307	7,7
Professions intermédiaires	1 195	13,0	2 345	13,8
Employés	1 513	16,5	3 236	19,1
Ouvriers	1 358	14,8	2 986	17,6
Retraités	3 403	37,0	4 949	29,2
Autres personnes sans activité professionnelle	753	8,2	1 137	6,7

Source : Insee, RP2021 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2024.

EMP T4 - Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

Nombre de chômeurs et taux de chômage	2010	2015	2021
Nombre de chômeurs	**1 284**	**1 495**	**1 175**
Taux de chômage en %	17,0	20,7	16,7
Taux de chômage des 15 à 24 ans	33,2	31,1	27,5
Taux de chômage des 25 à 54 ans	15,4	19,2	15,6
Taux de chômage des 55 à 64 ans	9,4	18,2	12,4

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

Au dernier recensement le taux de chômage des 15-64 ans était de 16.7%, chiffre proche de ceux de 2010.

EMP T7 - Emplois par catégorie socioprofessionnelle en 2021

Catégorie socioprofessionnelle	Nombre	%
Ensemble	**11 066**	**100,0**
Agriculteurs exploitants	44	0,4
Artisans, commerçants, chefs entreprise	653	5,9
Cadres et professions intellectuelles supérieures	1 306	11,8
Professions intermédiaires	3 034	27,4
Employés	3 073	27,8
Ouvriers	2 955	26,7

Source : Insee, RP2021 exploitation complémentaire lieu de travail, géographie au 01/01/2024.

Notons en complément qu'environ 27 % des personnes résidants à Marmande sont ouvriers, employés ou encore professions intermédiaires contre 11.8 % de cadres.

SOURCE INSEE https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-47157#graphique-POP_G2

A travers les différentes réunions au sein des divers groupes opérationnels qui composent le CLSPD de Marmande, il est souvent évoqué que la commune de Marmande est une ville qui dispose de multiples attraits ; que ce soit pour y vivre, pour y travailler, pour y étudier ou encore pour y faire des achats.

De plus, les différents acteurs sont unanimes, la commune de Marmande dispose aussi de nombreux services et structures qui répondent aux différents besoins des administrés de la commune mais aussi des habitants de l'agglomération ou des personnes de passage.

- Les principales problématiques repérées sur le territoire de Marmande

Comme évoqué en amont de cette présentation, Marmande est une ville majoritairement calme et apaisée.

Toutefois, depuis le début de cette mandature, le maire de Marmande a souhaité que la lutte contre le trafic de stupéfiants soit renforcée.

Le **trafic de stupéfiants** est un gros axe d'effort pour les services de la Gendarmerie de Marmande qui recense en 2024 près de **170 verbalisations** pour trafics ou consommations diverses (en augmentation depuis l'année précédente).

Depuis ces deux dernières années, une équipe de la Gendarmerie est présente sur le terrain, environ 2 fois par semaine.

Les récents trafics démantelés sur les quartiers de Baylac-La Gravette et du Château d'Eau, ont toutefois permis un apaisement au sein de ces deux quartiers.

Il est à déplorer aussi la **présence de rodéos urbains** au sein des quartiers cités ci-dessus. Le phénomène n'est pas nouveau mais la situation perdure même si les sollicitations sont de moins en moins fréquentes par nos administrés.

La Police Municipale de Marmande recense 22 rapports sur ce dossier depuis ces deux dernières années.

Par conséquent, une action en ce sens devra être réalisé et inscrite dans cette stratégie afin de prévenir tous les risques liés aux rodéos sur notre territoire.

La présence, plus ou moins importante de **personnes marginalisées sur le domaine public** interroge de plus en plus les acteurs de notre CLSPD, de même que nos administrés. Ces personnes dites marginalisées en errance, souvent en structure d'hébergement d'urgence ou en squat sont de plus en plus visibles sur notre territoire communal (le groupe Veille d'Urgence Sociale aborde environ 20 situations sociales complexes par réunion).

Nos administrés, qui en fonction du nombre de personnes présentes, des consommations diverses et du type de regroupement, déplorent **un sentiment d'insécurité.**

Il est toutefois important de rappeler la définition du sentiment d'insécurité qui désigne dans sa vie quotidienne le sentiment d'anxiété ou de peur que peut ressentir une personne devant ce qui peut advenir. **Le sentiment d'insécurité est une notion subjective.**

Ce sentiment s'observe principalement à Marmande aux abords de la Gare, et en centre-ville.

L'arrêt de l'éclairage public dès 0h30, peut être un vecteur développant ce sentiment d'insécurité. Toutefois aucune relation de cause à effet et à ce jour quantifiable sur ce sujet.

EN QUELQUES CHIFFRES

POLICE MUNICIPALE : 28 infractions en 2024 pour consommation d'alcool, trouble à l'ordre public, regroupement de chien non tenu en laisse

GENDARMERIE DE MARMANDE : 26 ivresses publique et manifeste (ou IPM) en 2023, contre 43 cette année

Pour les violences - atteintes aux personnes : les chiffres sont stables soit environ 300 par an

La notion de la **santé mentale** est désormais omniprésente dans la gestion de la prévention de la délinquance et notamment face au public vulnérable qui ne cesse de croitre.

Une collaboration étroite avec les différents partenaires compétents en psychiatrie et sur le volet social permet un maillage de plus en plus important et efficace sur le territoire (Conseil Local de Santé Mentale, Unité Médico-Psychologique Légère, Centre Médico-Social, Centre Saint Vincent de Paul, équipe Lits Halte Soins Santé …).

La dynamique partenariale évoquée plus haut au sein de cette stratégie, prend tout son sens. Ce sentiment est collégial au sein des 6 groupes opérationnels.

Cette synthèse émane d'échanges et des rencontres avec les divers partenaires du CLSPD de la ville de Marmande, notamment lors des réunions des groupes opérationnels.

Ce maillage partenarial est primordial afin de dresser ce bilan des grandes tendances de la délinquance à l'échelle de notre commune.

En effet, cet échange partenarial désormais bien ancré depuis ces dernières années permet de rendre plus fluide les échanges lors des rencontres. L'enjeu de cette nouvelle stratégie étant que le déploiement des actions qui seront présentées par des fiches actions, soit de plus en plus opérationnelle.

L'évaluation des politiques actuelles de prévention et de sécurité a permis de mesurer leurs impacts réels, d'analyser notre organisation, nos moyens et nos partenariats, d'identifier nos forces mais aussi les angles morts que nous devons combler.

PARTIE III : LES AXES STRATEGIQUES ET LES ACTIONS QUI EN DECOULENT

La stratégie territoriale élaborée au sein du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la ville de Marmande est articulée en 6 programmes d'actions.

Ces programmes d'actions sont déclinés au sein de 6 groupes opérationnels distincts.

LES AXES PRIORITAIRES 1, 2 ET 3

Programme d'action 1 : Améliorer la sécurité et la tranquillité publique, dont la lutte contre les trafics de stupéfiants (*7 actions*)

Améliorer le cadre de vie et favoriser le vivre ensemble.
Renforcer les moyens et les outils en faveur de la tranquillité publique.

Action 1 : Développer l'échange partenarial entre la Gendarmerie et la Police Municipale de Marmande.

Action 2 : Prévenir les regroupements de personnes sur le domaine public et la consommation d'alcool, notamment par la rédaction d'un nouvel arrêté « responsabilité civique ».

Action 3 : Mise en place d'un dispositif d'échanges d'informations plus simple entre la mairie et les administrés, notamment afin de prévenir les vols et les cambriolages.

Action 4 : Développer l'opération tranquillité vacances.

Action 5 : Développer l'utilisation du rappel à l'ordre et de la transaction pénale.

Action 6 : Développer un outil et une procédure face à la multiplication des squats.

Action 7 : Poursuivre le développement et l'installation du système de vidéo protection sur le domaine public de la commune.

Programme d'action 2 : Préserver et améliorer le fonctionnement de la Veille d'Urgence Sociale (VUS) (*2 actions*)

Définir un programme d'actions pour améliorer l'échange d'informations et le suivi de certains cas particuliers.

Action 8 : Assurer une continuité d'accompagnement et de prise en charge des publics vulnérables.
Suivi transversal des situations. « Mieux rédiger pour mieux travailler ».

Action 9 : Mieux appréhender les interventions d'urgence lors de troubles à l'ordre public.

Programme d'action 3 : Améliorer la prévention des violences intrafamiliales ainsi que l'aide aux victimes (*2 actions*)

Mieux identifier le réseau existant et identifiable pour ainsi améliorer la prise en charge des personnes victimes de violence conjugale et/ou intrafamiliale.

Action 10 : Développer le dispositif « Angela ».

Action 11 : Améliorer la diffusion de l'information auprès des administrés (actions en place sur le territoire, où se renseigner, qui contacter. ?).

Programme d'action 4 : Agir en faveur des jeunes exposés à la délinquance et les conduites à risques (*2 actions*)

Eviter le basculement et l'enracinement des jeunes dans la délinquance.
Mais aussi prévenir les conduites à risques et d'accompagner les jeunes.

Action : 12 : Partenariat Protection Judiciaire de la Jeunesse et le Bureau Information Jeunesse dans le cadre de mesures de réparations.

Action 13 : Développer le partenariat avec les services de la prévention spécialisée.

Programme d'action 5 : Agir en faveur de la sécurité routière et des transports publics (*3 actions*)

Sensibilisation des professionnels et des acteurs de terrain

Action 14 : Sensibilisation par la SNCF concernant le fonctionnement et le comportement à avoir en traversant un passage à niveau. Formation des agents de la Police Municipale et de la Gendarmerie, afin de permettre de mieux s'orienter et se localiser à la gare et sur les voies lors d'interventions. Le but étant aussi d'acquérir les bons réflexes et ainsi de mieux appréhender les risques.

Action 15 : Campagne de sensibilisation sur l'utilisation des trottinettes électriques.

Action 16 : Développer la police de proximité en multipliant la présence spontanée au sein des divers transports en commun de la ville.

Programme d'action 6 : Radicalisation *(1 action)*

Action 17 : action qui sera développée en comité de pilotage restreint.

Ces tendances mettent en évidence les actions à entreprendre.

LES FICHES ACTIONS

ACTION 1 GROUPE OPERATIONNEL SECURITE ET TRANQUILLITE PUBLIQUE	PRESENCE SUR L'ESPACE PUBLIC ET LE ALLER-VERS DEVELOPPER L'ECHANGE PARTENARIAL ENTRE LA GENDARMERIE ET LA POLICE MUNICIPALE
Constat/Problématique 	Nécessité pour les forces de l'ordre d'occuper le domaine public et de développer le aller-vers afin de répondre aux diverses problématiques qui ressortent des tendances énoncées dans cette STPD (rodéos urbains, trafics de stupéfiants…).
Objectifs	Identifier d'éventuelles problématiques communes et les résoudre. Mettre en place des action communes de prévention. La présence humaine est un facteur primordial dans la réduction du sentiment d'insécurité et dans la promotion de la cohésion sociale. Les partenaires partagent la nécessité d'être davantage présents sur l'espace public, au contact des habitants et au plus proche des lieux de vie.
Public et territoire	Tout public sur la commune de Marmande
Mise en œuvre/Méthodologie	Elaboration en concertation entre la Gendarmerie et la Police Municipale lors de réunion restreinte d'un bilan des diverses interventions sur le territoire Marmandais, de définir ensemble des actions communes.
Coordonnateur de l'action	Gendarmerie de Marmande Police municipale de Marmande
Partenaires	Gendarmerie et Police Municipale Préfecture du Lot-et-Garonne Parquet d'Agen
Calendrier	A minima 4 fois / an
Evaluation	Nombre de sorties communes Nombre de contrôles et de verbalisations Sentiment sur le domaine public
Financement	Fonctionnement habituel

ACTION 2 GROUPE OPERATIONNEL SECURITE ET TRANQUILLITE PUBLIQUE	PRESENCE SUR L'ESPACE PUBLIC PREVENIR LES REGROUPEMENTS DE PERSONNES ET LA CONSOMMATION D'ALCOOL SUR LE DOMAINE PUBLIC
Constat/Problématique 	Présence de personnes marginalisées et ou en errance sur le domaine public. Nombreux regroupements de personnes en ville et aux abords de la Gare de Marmande, avec des consommations diverses et la présence de chiens.
Objectifs	L'objectif étant d'étendre par arrêté municipal, l'interdiction de consommer de l'alcool sur le domaine public de Marmande, dans des zones justifiées en fonction des interventions des forces de l'ordre. *arrêté n° 691.24 portant sur la responsabilité civique* Prévenir les troubles à l'ordre public. Diminuer le sentiment d'insécurité. Eviter les récidives.
Public et territoire	Du 02 décembre 2024 au 27 novembre 2025 sont interdits, sauf autorisation spéciale et dans les rues et zones ci-dessous définies : ➥ Rue Charles de Gaulle ➥ Place Clemenceau ➥ Rue Léopold Faye ➥ Rue de la Libération ➥ Rue de l'Automne ➥ Square de Verdun ➥ Rue de la République ➥ Boulevard Richard Cœur de Lion ➥ Place du Marché ➥ Place Bernard Maury ➥ Rue Abel Boyé ➥ Rue Toupinerie ➥ Îlot des 9 Fontaines ➥ Place de la Couronne ➥ Place Henri Birac ➥ Esplanade de Maré ➥ Rue du Docteur Courret ➥ Place du 14 juillet ➥ Place du 11 novembre ➥ Rue Armand Fallières ➥ Impasse Magdeleine ➥ Rue d'Onzac ➥ Rue des Anges ➥ Impasse du Moulin ➥ Avenue Charles Boisvert ➥ Rue Victor Schoelcher ➥ Place des droits de

	l'Homme ➥ Rue Marcel Paul ➥ Rue des 9 Fontaines ➥ Rue Henri Dunant ➥ Chemin de Ronde de Puygueraud ➥ Allée Gambetta ➥ Rue Peyrequibire ➥ Rue Pierre Bérégovoy ➥ Rue de la Filhole ➥ Plaine de la Filhole ➥ Terrasse des Capucins ➥ Terrasse du Carroussel ➥ Terrasse du Château ➥ Place Toumeyragues ➥ Îlot Espiet ➥ Îlot des Religieuses ➥ Boulevards Meyniel, Casse, Gambetta, Fourcade, Maré, les squares et les jardins publics de la Ville, ainsi qu'aux abords des établissements scolaires, enceintes sportives et parkings de grandes surfaces.
Mise en œuvre/Méthodologie	Prise en compte d'un arrêté et respect de ce dernier via des contrôles
Coordonnateur de l'action	Chef de la police municipale de Marmande
Partenaires	Police Municipale et Gendarmerie Services sociaux Centre d'addictions Abri de nuit…
Calendrier	Intervention journalière et dès que nécessaire Arrêté annuel à reconduire en décembre 2025
Evaluation	Nombre de patrouilles Nombre de verbalisations
Financement	Fonctionnement habituel des services

ACTION 3 GROUPE OPERATIONNEL SECURITE ET TRANQUILLITE PUBLIQUE	MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'ECHANGES D'INFORMATIONS ENTRE LA MAIRIE ET LES ADMINISTRES RAPPROCHER LES ADMINISTRES DE SES SERVICES
Constat/Problématique 	Importance du nombre de cambriolages et des vols divers sur la ville de Marmande même s'il reste constant sur cette année 2024 avec 300 vols recensés par la Gendarmerie de Marmande. Il ressort le besoin de créer un lien plus direct sur cette thématique entre les administrés et la commune. L'intérêt est de ne pas créer un doublon avec les services de la Gendarmerie compétents, ni de travailler en parallèle mais de faciliter la transmission d'informations.
Objectifs	Prévenir et réduire le nombre de vols et de cambriolages. Rassurer la population, améliorer la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance et accroître l'efficacité de la prévention de proximité.
Public et territoire	Tout public sur la commune de Marmande
Mise en œuvre/Méthodologie	Créer un lien par mail sur le site de la ville de Marmande directement sur la boîte mail de la police municipale. Lien qui ne remplace pas les demandes d'urgences en effectuant le 17 par exemple.
Coordonnateur de l'action	Chef de la police municipale
Partenaires	Police municipale Gendarmerie Le service communication de la ville de Marmande
Calendrier	Lors des sollicitations
Evaluation	Nombres de demandes
Financement	Communal

ACTION 4 GROUPE OPERATIONNEL SECURITE ET TRANQUILLITE PUBLIQUE	DEVELOPPER L'OPERATION : TRANQUILLITE VACANCES VIA UN FORMULAIRE EN LIGNE
Constat/Problématique 	Les usagers sollicitent de plus en plus les forces de l'ordre dans le cadre des opérations « tranquillité vacances ». A des fins de simplification des démarches, il ressort nécessaire de créer la mise en ligne d'un formulaire sur le site de la mairie de Marmande, en complément des actions déjà entreprises par la Gendarmerie.
Objectifs https://www.mairie-marmande.fr/index.php/article-actu?article=781	Prendre en considération les demandes des administrés de façon simple et efficiente Prévenir les vols et les cambriolages Développer le lien entre les administrés et les services communaux
Public et territoire	Ensemble des Marmandais
Mise en œuvre/Méthodologie	Via un formulaire en ligne qui sera envoyé par mail à la police municipale de Marmande pour enregistrement et prise en compte dans le planning des patrouilles.
Coordonnateur de l'action	Chef de la police municipale de Marmande
Partenaires	Police municipale de Marmande Gendarmerie Service communication de la commune Service citoyenneté de la commune
Calendrier	formulaire en ligne depuis octobre 2024
Evaluation	Nombre de participants et de requêtes
Financement	Communal

ACTION 5 GROUPE OPERATIONNEL SECURITE ET TRANQUILLITE PUBLIQUE	DEVELOPPER L'UTILISATION DU RAPPEL A L'ORDRE ET TRANSACTION PENALE
Constat/Problématique 	Outils mis en place depuis le 03 avril 2015 sur la commune de Marmande. Garant de la tranquillité publique et « pivot » de la prévention de la délinquance à l'échelon local, le maire doit proposer une stratégie qui s'articule, dans le cadre du partenariat avec les représentants de l'Etat, et notamment la Justice, puisqu'elle vise des faits ou comportements susceptibles, s'ils s'aggravent, de lui être déférés. Nécessité de renouveler l'utilisation de ses outils de prévention.
Objectifs **Mieux identifier les jeunes en décrochage, visibles sur le domaine public. Eviter leur enracinement vers la délinquance et éviter les procédures coercitives.**	Prévenir tout acte de délinquance en développant l'utilisation de ces deux outils en lien étroit avec les services de la Gendarmerie et de la Justice.
Public et territoire	Tous les publics concernés sur le territoire de Marmande
Mise en œuvre/Méthodologie	Déclenchement du rappel à l'ordre et de la transaction pénale suivant les cas particuliers directement par le Maire de Marmande et les services partenaires. Pour les mineurs, le lien partenarial devra s'envisager suivant les situations préoccupantes (prévention spécialisée, centre médico-social, établissement scolaire).
Coordonnateur de l'action	Direction du Pôle services à la population de la ville de Marmande
Partenaires	Préfecture du Lot-et-Garonne La Parquet d'Agen La Gendarmerie La police municipale
Calendrier	Dès que nécessaire suivant les évènements sur la commune
Evaluation	Nombre de rappel à l'ordre et de transaction pénale
Financement	Commune de Marmande

ACTION 6 GROUPE OPERATIONNEL SECURITE ET TRANQUILLITE PUBLIQUE	LIMITER LA MULTIPLICATION DES SQUATS
Constat/Problématique 	La commune de Marmande déplore un nombre conséquent de logements vacants, principalement en centre-ville. Ces nombreux bâtiments vides font parfois l'objet de squats avec la présence de personnes en errance. Au dernier recensement, nous recensons **11 %** des logements vacants sur le territoire de Marmande.
Objectifs	Limiter les intrusions illégales au sein des logements vacants. Prévenir les troubles à l'ordre public.
Public et territoire	Les publics concernés par cette action sur le territoire de Marmande
Mise en œuvre/Méthodologie	Le maillage partenarial du CLSPD permet l'échange d'informations afin de recenser les squats potentiels. Les forces de l'ordre vérifient les informations lors de leurs patrouilles ou lors de demandes d'interventions. Lorsque le logement vacant est squatté, la commune s'engage à transmettre un courrier aux propriétaires rappelant le cadre légal lors de ces situations complexes. Une fiche de saisine sera créée pour cette action pour le signalement à la Justice
Coordonnateur de l'action	Coordinatrice CLSPD
Partenaires	Gendarmerie de Marmande Police municipale de Marmande Services œuvrant sur le volet social Service urbanisme de la commune
Calendrier	Dès que nécessaire – mise en œuvre immédiate
Evaluation	Nombre de squats recensés via un tableau Excel Nombre de courriers transmis Nombre de procédures
Financement	Fonctionnement habituel des services

ACTION 7 GROUPE OPERATIONNEL SECURITE ET TRANQUILLITE PUBLIQUE	DEVELOPPEMENT STRATEGIQUE DE LA VIDEO PROTECTION
Constat/Problématique 	Depuis le mois d'avril 2011, Marmande s'est dotée de la vidéoprotection. Outil important dans la prévention de la délinquance. Son centre de vidéoprotection dit CSU se situe dans les locaux de la police municipale. En novembre 2024, la commune dispose de 40 cameras sur le domaine public. De nombreuses interventions en centre-ville justifient le développement du parc de vidéoprotection afin de couvrir certains lieux stratégiques.
Objectifs **Rajouter 4 caméras sur l'espace public jusqu'en 2026**	Développer le parc de vidéo protection de Marmande et répondre aux ambitions de la collectivité sur le volet prévention de la délinquance. Poursuivre le déploiement de la vidéoprotection. Améliorer le taux d'élucidation des affaires. Permettre de mieux identifier les risques pour les forces de l'ordre sur le terrain lors de leurs interventions.
Public et territoire	Tous les usagers qui fréquentent la commune de Marmande
Mise en œuvre/Méthodologie	Mise en place d'une caméra sur la Place Clemenceau, les abords du tribunal, la rue Abel Boyé et la Gare ferroviaire.
Coordonnateur de l'action	Le maire de Marmande et l'élu à la sécurité et à la tranquillité
Partenaires	Préfecture du Lot-et-Garonne Prestataire vidéo Police municipale Gendarmerie
Calendrier	Dès novembre 2024
Evaluation	Intervention et résolution d'enquête suite à l'installation de ces caméras de vidéo protection. Evaluation de la délinquance sur ces diverses zones.
Financement	80 000 euros - financement communal

ACTION 8 GROUPE OPERATIONNEL VEILLE D'URGENCE SOCIALE	SUIVI TRANSVERSAL DES DOSSIERS ENTRE LES DIVERS PROFESSIONNELS « MIEUX REDIGER POUR MIEUX TRAVAILLER »
Constat/Problématique 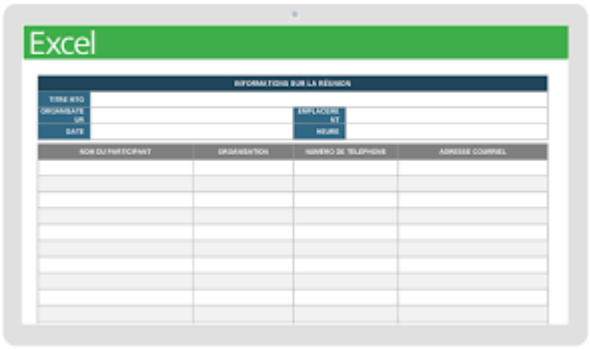 	Le groupe opérationnel VUS est indéniablement au cœur du CLSPD de la ville de Marmande. En effet, ce groupe de concertation se réuni à minima 6 fois par an. Ce groupe aborde les « urgences dites sociales » à l'échelle communale, des personnes en fragilité sociale ou psychologique, plus largement d'exclusion sociale. Il ressort que les divers professionnels du groupe opérationnel VUS, rencontrent souvent les mêmes personnes. Les situations abordées se multiplient (20 par réunions). La commune de Marmande dispose de nombreux dispositifs avec un maillage partenarial efficace.
Objectifs	Communiquer entre les services de façon confidentielle concernant les familles et personnes concernées. Rendre les comptes rendus plus lisible pour les services sans nommer les personnes.
Public et territoire	Marmande
Mise en œuvre/Méthodologie	Créer par exemple des fiches reflexes transmissibles entre les services compétents avec date/qui/quoi…
Coordonnateur de l'action	Coordinatrice du CLSPD
Partenaires	Les partenaires du groupe opérationnel de veille d'urgence sociale
Calendrier	1er trimestre 2025
Evaluation	Nombre de fiches établies
Financement	Fonctionnement habituel des services

ACTION 9 GROUPE OPERATIONNEL VEILLE D'URGENCE SOCIALE	BESOIN DE FORMATION - MIEUX APPREHENDER LES INTERVENTIONS D'URGENCE LORS DE TROUBLES A L'ORDRE PUBLIC
Constat/Problématique 	L'ampleur des troubles mentaux fait de la santé mentale une priorité en terme de santé publique. L'accès à des soins adéquats pour les personnes impliquées est un sujet complexe qui est source de nombreuses insatisfactions pour les personnes en souffrance psychique et pour les pouvoirs publics. Les ¾ des situations abordées en Veille d'Urgence Sociale, relèvent aussi des problèmes psychiques, psychologiques avec des ruptures thérapeutiques. Malgré les efforts des services psychiatriques, la gestion de la santé mentale, notamment sur le domaine public, reste complexe.
Objectifs	Mieux appréhender les divers troubles à l'ordre public. Identifier plus rapidement les obligations légales et le qui fait quoi sur le territoire.
Public et territoire	Les partenaires du groupe VUS + les forces de l'ordre
Mise en œuvre/Méthodologie	Un agent de la Candélie compétent effectuera un temps de formation formel dans les locaux de la mairie de Marmande. Permettre la mise à jour de nos procédures d'intervention.
Coordonnateur de l'action	Coordinatrice du CLSPD
Partenaires	Tous les partenaires du CLSPD
Calendrier	1er trimestre 2025
Evaluation	Nombre de formation et de personnes inscrites
Financement	Communal

ACTION 10 GROUPE OPERATIONNEL VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET VIOLENCES INTRAFAMILIALES	DEVELOPPER LE DISPOSITIF « ANGELA »
Constat/Problématique 	A la demande de l'association SOS Accueil Mamans Enfants, qui s'occupe notamment des victimes de violences conjugales, une formation a été proposée aux commerçants de Marmande, le lundi 6 mars 2023, pour adhérer au dispositif « Demandez Angela ». Ce dispositif permet d'accueillir une femme ou un homme se sentant victime de violence ou de harcèlement de rue, et qui pourra se réfugier dans une boutique, afin d'être accueilli et guidé : ainsi se crée un véritable réseau d'aide aux victimes. La boutique est identifiée par un autocollant.
Objectifs	Développer les dispositifs d'aides aux victimes de violences quelles soient conjugales ou dans la rue.
Public et territoire	Toutes les personnes concernées sur la commune de Marmande
Mise en œuvre/Méthodologie	Le déploiement de ce dispositif sera effectué par le biais des associations concernées, ainsi qu'en lien étroit avec le nouveau manager aux commerces de la commune.
Coordonnateur de l'action	Direction Pôle services à la population de la ville de Marmande
Partenaires	Association sos accueil mamans enfants Manager du commerce Forces de l'ordre
Calendrier	2d semestre 2025
Evaluation	Nombre de lieux Nombre d'interventions
Financement	Demande FIPDR

ACTION 11 GROUPE OPERATIONNEL VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET VIOLENCES INTRAFAMILIALES	AMELIORER LA COMMUNICATION ET LA DIFFUSION DES INFORMATIONS AUPRES DES ADMINISTRES
Constat/Problématique 	Recensement des dispositifs d'actions existant sur le territoire susceptibles d'être mobilisés sur le territoire. Articulation des dispositifs Une communication peu visible sur le territoire malgré le développement de nombreuses structures et actions.
Objectifs	Améliorer la diffusion de la communication existante sur cette thématique et ainsi faciliter une potentielle prise en charge pour les personnes victimes de violences conjugales ou intrafamiliales. Faciliter l'accès des informations utiles pour les personnes victimes.
Public et territoire	Toutes les personnes concernées sur la commune de Marmande.
Mise en œuvre/Méthodologie	Mise en place de dépliants et de supports de communication dans les divers services publics mais aussi au sein de nos toilettes municipales.
Coordonnateur de l'action	Coordinatrice du CLSPD
Partenaires	Tous les partenaires du groupe VIF
Calendrier	1er trimestre 2025
Evaluation	Nombre de services possédant la communication en question Nombre de lieux déployés
Financement	

ACTION 12 GROUPE OPERATIONNEL JEUNES ET CONDUITES A RISQUES	PARTENARIAT PJJ ET BIJ MESURES DE REPARATIONS EN FAVEUR DES JEUNES MINEURS
Constat/Problématique 	Depuis quelques années la Protection Judiciaire de la Jeunesse occupe suivant les besoins les locaux du Bureau Information Jeunesse de la ville de Marmande. De ce maillage partenarial, se développe une action commune. Ainsi en 2024, le BIJ a pu accueillir 3 jeunes dans le cadre d'une mesure de réparation.
Objectifs	Développer ce dispositif de prévention en faveur des jeunes souvent en décrochage.
Public et territoire	Les jeunes concernés sur la commune de Marmande
Mise en œuvre/Méthodologie	Partenariat entre les services de la PJJ et le BIJ
Coordonnateur de l'action	
Partenaires	La protection judiciaire de la jeunesse Le Bureau information jeunesse
Calendrier	Courant 2025
Evaluation	Nombre de jeunes inclus dans le dispositif
Financement	Demande FIPDR

ACTION 13 GROUPE OPERATIONNEL JEUNES ET CONDUITES A RISQUES	DEVELOPPER LE PARTENARIAT AVEC LA PREVENTION SPECIALISEE – UN APPUI PRIMORDIAL
Constat/Problématique *Présence ressente sur le territoire.* 	La prévention spécialisée (portée par la Sauvegarde sur notre territoire) est une action sociale et éducative territorialisée confiée par le Conseil Départemental dans le cadre de la protection de l'enfance. L'objectif de la prévention spécialisée est de prévenir la marginalisation et faciliter la promotion et l'insertion des jeunes et des familles. **La prévention spécialisée s'articule autour de différentes actions :** • Présence sociale et travail de rue • Permanence d'accueil • Accompagnement éducatif et social, individuel et collectif - 13-25 ans, présence en journée et sur des soirées (21h30 ou 23h30)
Objectifs	Cette présence éducative sur le territoire est un levier désormais indispensable. L'intérêt étant de développer le partenariat entre la prévention spécialisée et les divers services locaux. Faciliter les échanges et ainsi rendre le travail de la prévention spécialisée plus efficace.
Public et territoire	Les jeunes concernés sur le territoire de la commune
Mise en œuvre/Méthodologie	Les partenaires de ce CLSPD doivent prendre le réflexe de travailler avec la prévention spécialisée : - Inclure la prévention spécialisée dans les réunions opérationnelles - Prévenir les éducateurs lors de situations particulières
Coordonnateur de l'action	Coordinatrice du CLSPD
Partenaires	La Sauvegarde – Conseil Départemental – prévention spécialisée Partenaires du CLSPD Forces de l'ordre
Calendrier	Dès à présent
Evaluation	Nombre de sollicitations Nombre de jeunes touchés
Financement	Fonctionnement habituel des services

ACTION 14 GROUPE OPERATIONNEL SECURITE ROUTIERE ET TRANSPORTS PUBLICS	SENSIBILISATION PAR LA SNCF CONCERNANT L'UTILISATION DES PASSAGES A NIVEAU ET DE LA GARE DE MARMANDE
Constat/Problématique 	Besoin de formation sur cette thématique et notamment depuis les travaux récents sur la gare de Marmande. La commune de Marmande déplore 1 accident mortel en 2024 sur son réseau ferroviaire.
Objectifs	Sensibiliser et prévenir les risques lors de la traversée des voies ferrées et lors d'interventions au sein de la gare. Sensibiliser le public jeune par le biais de la diffusion d'une communication adéquate rappelant les risques en traversant un passage à niveau et ainsi éviter les accidents.
Public et territoire	Le public jeune concerné Les forces de l'ordres
Mise en œuvre/Méthodologie	Temps de formation (salle de la mairie possible) Affichage dans des lieux stratégiques de la commune.
Coordonnateur de l'action	La SNCF et la direction du Pole services à la population
Partenaires	La SNCF Les forces de l'ordre
Calendrier	Mise en place courant 2025 – 2d semestre
Evaluation	Bilan annuel
Financement	A définir – communal

ACTION 15 GROUPE OPERATIONNEL SECURITE ROUTIERE ET TRANSPORTS PUBLICS	CAMPAGNE DE SENSIBILATION SUR L'UTILISATION DES TROTINETTES ELECTRIQUES
Constat/Problématique 	La présence d'utilisateurs de trottinettes sur le domaine public est grandissant depuis ces derniers mois. Il est primordial de rappeler les précautions utiles souvent méconnus de nos administrés
Objectifs	Sensibiliser et prévenir les risques afin d'éviter tout accident de la route.
Public et territoire	Les usagers circulant en trottinette sur la commune de Marmande.
Mise en œuvre/Méthodologie	La mise en œuvre de cette action sera effective par des contrôles des agents de la police municipale et via une communication sur les réseaux communaux. Mais aussi par les partenaires du CLSPD de Marmande. Une prévention sera faite à tous les élèves de CM2 des différentes écoles de Marmande, lors du passage du permis vélo (au parc des expositions). Formation réalisée par les agents de la police municipale avec l'aide du service des sports de la commune.
Coordonnateur de l'action	Le Chef de la police municipale de Marmande.
Partenaires	Police municipale de Marmande Association prévention routière Service communication de la ville
Calendrier	2d semestre 2025
Evaluation	Bilan annuel – quantitatif
Financement	Financement communal

ACTION 16 GROUPE OPERATIONNEL SECURITE ROUTIERE ET TRANSPORTS PUBLICS	DEVELOPPER LA POLICE DE PROXIMITE - PRESENCE DANS LES TRANSPORTS
Constat/Problématique 	Rappeler les bons comportements au sein des transports en commun mais aussi au niveau des transports scolaires. De plus, nous déplorons certains troubles à l'ordre public entre jeunes scolarisés sur la commune Les lieux de regroupements identifiés étant principalement les parkings des transports scolaires ou transports en communs : - La Gare - Le parking en face du collège Jean Moulin - Le parking Rhin et Danube à proximité du Lycée de la Cité scolaire
Objectifs	Le principal objectif est de prévenir tout trouble à l'ordre public entre jeunes à proximité des établissements scolaires. Mais aussi de rappeler les bons comportements au sein des transports. Et ainsi diminuer le sentiment d'insécurité possible au sein des transports publics. Sans faire doublon avec les actions de la Gendarmerie Nationale.
Public et territoire	Les jeunes qui fréquentent les transports scolaires de Marmande et les utilisateurs des transports en commun de la commune
Mise en œuvre/Méthodologie	Les agents de la police municipale de Marmande effectueront plusieurs patrouilles directement dans les transports en commun, notamment en fonction des affluences (vacances scolaires, périodes de fêtes).
Coordonnateur de l'action	Chef de la police municipale de Marmande
Partenaires	Police municipale – service transports de Val de Garonne Agglomération - les sociétés de transports - les établissements scolaires
Calendrier	Courant 2025
Evaluation	Quantitative par le nombre de patrouilles et d'interventions - Qualitative par le sentiment de sécurité qu'apporte la présence physique des forces de l'ordre sur le domaine public
Financement	Communal

PARTIE IV : L'ARTICULATION, LE SUIVI ET L'EVALUATION DES ACTIONS DE LA STRATEGIE DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE DE MARMANDE

L'articulation entre les divers groupes qui composent le CLSPD de la ville de Marmande est géré, entre autres, par la coordinatrice, sous la direction du Pôle services à la population de la mairie de Marmande.

Le suivi et l'évaluation des actions entreprises sont traités par le Maire de Marmande qui préside son CLSPD, avec son élu en charge de la sécurité et de la tranquillité.

Cette nouvelle Stratégie Territoriale est synthétisée via diverses « fiches actions ».

Dans un dernier temps, les actions seront évaluées soit quantitativement ou qualitativement.

Tous les ans un bilan est diffusé auprès des institutions et des acteurs locaux qui composent le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la ville de Marmande.

Le prochain bilan sera donc transmis en novembre 2025.

STRATEGIE TERRITORIALE DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

CONSEIL LOCAL DE SECURITE DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET DE LA RADICALISATION

VILLE DE MARMANDE
2024 - 2026

REMERCIEMENTS.

DIRECTION POLE SERVICES A LA POPULATION

SERVICE GESTION DES RISQUES ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE
VILLE DE MARMANDE